

Recommandations relatives à la **terminologie**

Recommandations relatives à la **terminologie**

**3^{ème} édition, entièrement révisée en collaboration avec la
Section de terminologie de la Chancellerie fédérale suisse**

Copyright © 2014

CST – Conférence des Services de traduction des États européens
Groupe de travail « Terminologie et documentation »

Éditeur

CST – Conférence des Services de traduction des États européens
Groupe de travail « Terminologie et documentation »

Mise en page et impression :

Judith Zaugg, Berne
Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication

**Disponible auprès de la
Section de terminologie de la Chancellerie fédérale**

CH-3003 Berne

terminologie@bk.admin.ch

<http://www.bk.admin.ch>Documentation>Langues>Publications en terminologie>

Table des matières

	Préface	8
1	La terminologie, pour quoi faire ?	10
1.1	Terminologie et communication spécialisée	10
1.2	Législation et coopération internationale	10
1.3	La terminologie, un facteur économique	11
1.4	Terminologie et culture d'entreprise	12
1.5	Terminologie et communication multilingue	13
1.6	Terminologie et outils linguistiques	13
1.7	Terminologie et gestion de l'information	14
1.8	Terminologie et gestion des connaissances	14
2	Qu'est-ce que la terminologie ?	16
2.1	Le travail terminologique	16
2.2	Qu'est-ce que la langue de spécialité ?	17
2.2.1	Objet	18
2.2.2	Notion	18
2.2.3	Désignation	20
2.2.3.1	Désignations verbales	20
	Terme	20
	Nom	20
2.2.3.2	Désignations non verbales	21
2.2.4	Formation des mots en langue de spécialité	21
2.2.5	Vocabulaire et syntaxe des langues de spécialité	23
2.2.6	Structure des langues de spécialité	23
2.2.7	Langue de spécialité et langue commune	25
2.2.8	Variabilité de la langue de spécialité	26
3	La coopération en terminologie	28
3.1	Aspects économiques	28
3.2	Qualité	28
3.3	Harmonisation terminologique	29
3.4	Aspects pratiques	30
3.4.1	Rechercher une coopération sur le long terme	30
3.4.2	Informé et communiquer	31
3.4.3	Comprendre la coopération comme un échange	31

3.4.4	Les règles d'une bonne coopération	32
3.4.5	Pour la transparence de la coopération	33
4	La fiche terminologique	34
4.1	Données terminologiques	35
4.1.1	Terme	35
4.1.1.1	Synonymes	36
4.1.1.2	Nom	36
4.1.1.3	Formes abrégées	36
4.1.1.3.1	Abréviation	37
4.1.1.3.2	Sigle	37
4.1.1.3.3	Acronyme	37
4.1.1.4	Source	38
4.1.1.5	Domaine	39
4.1.1.6	Définition	41
4.1.1.6.1	Types de définition	41
	Définition par compréhension	41
	Définition par extension	41
	Définition avec relation partitive	42
	Définitions mixtes	42
4.1.1.6.2	Critères d'une bonne définition	42
	Concision	43
	Référence au système de notions	43
	Référence au domaine	44
	Utilisation de termes définis	44
	Mention du secteur d'application	45
	Éviter les définitions circulaires	46
	Éviter les définitions négatives	46
4.1.1.6.3	Description	47
4.1.1.7	Notes	47
4.1.1.8	Régionalismes	48
4.1.1.9	Statut de la désignation	48
4.1.1.10	Degré d'équivalence	49
4.1.1.11	Degré de synonymie	49
4.1.1.12	Contexte	50
4.1.1.12.1	Contexte langagier	50

4.1.12.2	Contexte définitoire	50
4.1.12.3	Choix du contexte	50
4.1.13	Phraséologie spécialisée	51
4.1.14	Illustration	52
4.1.15	Variantes orthographiques	53
4.1.16	Translittération	54
4.1.17	Renvoi	54
4.2	Données de gestion	55
4.2.1	Numéro d'identification	55
4.2.2	Indicatif de langue	55
4.2.3	Date de première saisie et de modification	55
4.2.4	Bureau émetteur, auteur	56
4.2.5	Identification de collections terminologiques	56
4.2.6	Statut de la fiche terminologique	56
4.3	Élaboration de fiches par étapes	57
5	Méthodes de travail en terminologie	58
5.1	Sources d'information	59
5.1.1	Spécialistes et auteurs de textes spécialisés	59
5.1.2	Bibliothèques et centres de documentation	60
5.1.3	Exploitation de traductions	61
5.1.4	Sources autorisées	61
5.2	Méthodes de travail en terminologie	62
5.2.1	Recherche ponctuelle	62
5.2.2	Exploitation terminologique d'un texte	64
5.2.3	Recherche systématique	65
5.2.4	Organisation d'un travail systématique	66
5.2.4.1	Étapes d'un projet de terminologie	66
5.2.4.2	Approche pragmatique	67
5.3	Schémas notionnels	68
5.3.1	Champ notionnel	69
5.3.2	Arbre de domaine	71
5.3.3	Système de notions	72
5.4	Travail de terminologie multilingue	75
5.4.1	Comparaison de terminologies	75
5.4.2	Principe de la langue maternelle	77

5.5	Phraséologie spécialisée	79
5.5.1	Collocations	79
5.5.2	Phrasèmes	80
5.5.3	Locutions standard	80
5.5.4	Aspects de la phraséologie spécialisée	81
5.5.4.1	Phraséologie en tant que désignation	81
5.5.4.2	Phraséologie en tant que formulation figée	82
5.5.5	Traitement de la phraséologie spécialisée	82
5.6	Démarche pour traiter un nouveau domaine de spécialité	83
5.6.1	Constitution de la documentation	84
5.6.2	Intégration des milieux spécialisés	84
5.6.3	Élaboration d'une nomenclature unilingue	84
5.6.4	Construction de l'arbre de domaine	84
5.6.5	Vérification par les spécialistes	85
5.6.6	Ajout des équivalents	85
5.6.7	Diffusion de la terminologie	85
5.6.8	Recherche de la qualité	86
5.7	Maintenance des données terminologiques	86
5.7.1	Mise à jour de la terminologie	87
5.7.1.1	Mise à jour du contenu	87
5.7.1.2	Ajout de contenu	88
5.7.1.3	Suppression des doublons	89
	Fusion des fiches « doublons »	89
	Faux doublons	93
5.7.1.4	Correction des fiches terminologiques	94
5.7.1.5	Adaptation formelle des fiches terminologiques	94
5.7.1.6	Réagencement thématique de collections	95
5.7.2	Considérations pratiques	96
5.7.2.1	Maintenance des données en continu	96
5.7.2.2	Critères pour la maintenance des données	96
5.7.2.3	Évolution de la terminologie	96
5.7.2.4	Maintenance de collections complètes	97
5.7.2.5	Ajout de langues supplémentaires	97
5.7.2.6	Correction linguistique	97
5.7.2.7	Traitement des doublons	97
5.7.2.8	Archivage des collections	97

5.7.2.9	Données de maintenance	98
5.7.2.10	Méthode pour la maintenance	98
5.8	Terminotique	98
5.8.1	Extraction et traitement des données	99
5.8.1.1	Extraction	99
5.8.1.2	Traitement	100
5.8.2	Autres outils	101
5.8.3	Choix d'une banque de données terminologique	102
5.8.4	Implémentation d'une banque de données terminologique	104
6	Classification	106
6.1	Fonction de la classification en matière de terminologie	106
6.2	Systèmes de classification	108
6.3	Problèmes pratiques	110
	Annexe I : Bibliographie	112
	Normes	117
	Annexe II : Banques de données terminologiques	119

Préface

En publiant les « Recommandations relatives à la terminologie », en 1990, la Conférence des Services de traduction des États européens (CST) désirait jeter les bases d'une coopération internationale en terminologie. Cette initiative est née de la conviction qu'il était impossible de faire face à la croissance exponentielle des vocabulaires spécialisés sans coopération. Les « Recommandations » s'appuyaient sur les expériences des diverses administrations publiques en la matière, et constituaient les bases en matière de méthodologie permettant de garantir la qualité des travaux réalisés par les services les plus divers et mis à la disposition de tous.

La première édition des «Recommandations» a été très bien accueillie, tant du point de vue pratique que du point de vue théorique ; on en a vanté la clarté, la concision, la facilité de mise en pratique. Parue en allemand, anglais, français, italien, hollandais et espagnol, elle a connu une large diffusion auprès des administrations publiques, dans le secteur privé et auprès des instituts de formation.

Puis on a assisté à une évolution très importante de la terminologie : aussi bien en ce qui concerne l'offre en formations que le développement d'outils de terminotique et d'aide à la traduction. C'est la raison pour laquelle une nouvelle édition des « Recommandations » entièrement retravaillée, a été publiée en 2002.

Entre-temps, le développement des conditions et des modes de communication s'est accéléré. La numérisation, non seulement des places de travail, mais de la société tout entière, a ouvert de nouveaux horizons. C'est pour cette raison que la Chancellerie fédérale, qui a assuré la présidence de la CST pendant la période 2013/2014, a entrepris, en collaboration avec le groupe de travail « Terminologie et documentation », une mise à jour en profondeur des « Recommandations relatives à la terminologie ».

Cette troisième édition veut refléter l'évolution de la recherche en terminologie, et en particulier en ce qui concerne les technologies et leur l'impact sur le travail du terminologue ; un tout nouveau chapitre consacré à la terminotique présente des outils qui permettent l'exploitation de corpus volumineux tout en gagnant en temps et en qualité et de tenir compte de l'évolution de la langue de spécialité et de sa variabilité. Cette nouvelle édition propose, en particulier, un format de fiche qui permet d'intégrer dans le travail de terminologie des éléments de la variabilité

de la langue conformément aux nouvelles tendances en terminologie et en linguistique appliquée. Enfin, cette nouvelle version introduit une distinction claire entre certaines catégories de données autrefois confondues, comme le terme et le nom, la phraséologie et le contexte ou encore la phraséologie et le terme.

L'objectif de ces « Recommandations » reste cependant inchangé : contribuer au développement d'un travail de terminologie de qualité dans le domaine de l'économie, des sciences et de l'administration et d'une collaboration toujours plus étroite aussi bien au niveau national qu'au niveau international pour contribuer à une meilleure compréhension.

Ont participé au groupe de travail les services membres des pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Islande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

Pour la CST :
Le Président
Adrian Wymann

Pour le Groupe de travail :
La Présidente
Anne-Marie Gendron

La terminologie, pour quoi faire ?

1.1 Terminologie et communication spécialisée

La science, la recherche et la technique, comme de nombreux autres domaines de spécialité tels la politique, la culture, l'économie et le commerce, ont subi au cours des dernières décennies une évolution caractérisée entre autres par le renouvellement et le remplacement accéléré des connaissances et des produits. Cette évolution s'accompagne d'une diversification généralisée des savoirs et d'un fort accroissement de la communication spécialisée, que ce soit dans le cadre d'un pays ou d'un espace linguistique donné ou bien sous l'effet de l'internationalisation des marchés et de la mondialisation en général par delà les frontières linguistiques ou géopolitiques. La communication spécialisée est présente dans tous les échanges qui se pratiquent avec une densité croissante via les nouveaux réseaux de communication.

Pour communiquer entre eux les spécialistes utilisent une terminologie spécifique à leur domaine d'activité. La complexité grandissante des contenus spécialisés et des savoirs en général, l'intrication et le chevauchement des domaines de spécialité exigent une communication de qualité. C'est là que la terminologie, en tant que discipline et champ de recherche, joue un rôle essentiel : elle contribue à faciliter et à accélérer la communication tout en garantissant la qualité grâce aux vocabulaires spécialisés, unilingues ou plurilingues, et à leur très large diffusion auprès des utilisateurs via les réseaux de communication.

1.2 Législation et coopération internationale

Le développement vertigineux des sciences et des techniques agit aussi sur les activités des organismes publics. Les domaines soumis à la réglementation sont devenus de plus en plus nombreux et complexes, comme celui des télécommunications, du génie génétique, de la xénotransplantation, du contrôle des concentrations d'entreprises pour n'en citer que quelques uns. Les projets de loi ne sont plus préparés comme jadis par un petit nombre de spécialistes, mais par des équipes entières, l'interdisciplinarité jouant un rôle grandissant.

Lorsqu'un nouvel acte législatif est en préparation, l'organisation conceptuelle du domaine d'application sera d'autant plus facilitée qu'un travail préalable sur la terminologie aura été effectué. Le dialogue qu'engageront alors les milieux spécialisés et les groupes intéressés en sera simplifié et aboutira plus vite. Par ailleurs les travaux de terminologie permettent de garantir la cohérence concep-

tuelle d'une loi. Cette cohérence facilite l'application de la loi, en rendant celle-ci plus claire et convaincante.

Comme dans de nombreux domaines, les États ne peuvent agir que dans le cadre d'une coopération internationale et que, par ailleurs, le droit se développe en même temps et de façon parallèle au sein de différents États, le dialogue qui s'engage entre les autorités concernées est crucial, et avec lui, la terminologie, toute au service d'un dialogue constructif. Dans les nouveaux secteurs du droit, un travail terminologique précoce permettra de créer, au niveau international, des vocabulaires spécialisés relativement harmonisés au sein des divers espaces linguistiques, alors que dans les autres domaines il garantit la transparence des concepts indispensable aux échanges d'idées.

Les autorités des États européens sont confrontées à un défi tout particulier, également d'ordre terminologique, lorsqu'il s'agit d'intégrer au droit national le droit communautaire, ou d'appliquer ce droit. Cela est vrai non seulement pour les pays membres de l'Union européenne, mais aussi pour les pays qui doivent adapter leur législation aux directives européennes.

Au vu de l'importance que revêt l'apport de l'activité terminologique au processus d'harmonisation de la législation et à la coopération internationale, l'idée d'une collaboration, systématique et étroite, entre les autorités concernées dans le domaine de la terminologie, semble s'imposer d'elle-même. Mais cela n'est possible que si chaque État se dote de services de terminologie ayant la compétence de coordonner les activités terminologiques de toute une administration, de gérer les fonds terminologiques et de les diffuser sous une forme adéquate.

La terminologie, un facteur économique

1.3

Les nouvelles exigences en matière d'information et de documentation commerciales (déclaration de produits, offre dans la langue du client, documentation et gestion multilingues des stocks pour les entreprises qui ont des activités internationales etc.) ont transformé la terminologie en facteur de production, de commercialisation et de développement économique, en termes tant de qualité, de sécurité que de rentabilité. Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement exposées au phénomène, comme par exemple celles qui s'engagent dans l'exploitation économique et industrielle de découvertes scientifiques ou techniques.

Alors que pour les grandes entreprises, particulièrement les entreprises présentes sur la scène internationale, et pour les grandes administrations publiques, la terminologie en ses multiples applications (rédaction technique, traduction, documentation, gestion des stocks etc.) est devenue une évidence, les petites entreprises ou les entreprises récentes doivent faire face à des difficultés importantes en raison des coûts liés à l'activité terminologique. Cependant, si une entreprise veut être concurrentielle sur la scène nationale voire internationale, elle doit veiller à la qualité terminologique de son information et de sa documentation.

Diverses associations spécialisées, en particulier dans le secteur économique, ont pris conscience de la situation et s'attachent à harmoniser et à normaliser petit à petit la terminologie de leur spécialité afin d'assurer, d'une part la qualité de la communication spécialisée, de l'autre celle des produits. Les efforts déployés varient dans des limites plus ou moins étroites selon le domaine, pouvoir économique et intérêts en jeu exerçant aussi un rôle non négligeable. Par ailleurs, force est de constater que certains domaines en pleine innovation tels l'informatique, la communication ou la bourse se développent, et avec eux leur terminologie, à un rythme tel qu'une normalisation terminologique raisonnable peine à suivre.

1.4 Terminologie et culture d'entreprise

Confrontée à des tâches de plus en plus spécialisées et de plus en plus nombreuses, l'administration de l'État prestataire de services en vient, entre autres phénomènes, à s'atomiser ; cela n'est pas sans conséquences, malgré d'excellentes infrastructures de communication, et finit par nuire à l'efficacité. Ce phénomène, à une époque où la collaboration intensive entre les disciplines est capitale, y compris au sein des administrations publiques, doit faire l'objet de toutes les attentions.

Une activité terminologique bien gérée, bien coordonnée, décloisonnée et dont les résultats sont mis à la disposition de tous à travers une banque de terminologie facile à consulter, tend à favoriser la réflexion interdisciplinaire, ainsi que la collaboration et l'esprit de corps entre services. Par ailleurs, elle favorise l'utilisation, au sein de l'entreprise ou de l'organisation, de la terminologie de façon correcte, cohérente, uniforme et conforme à l'image d'entreprise. Ces considérations, valables pour les administrations publiques, le sont aussi, mutatis mutandis, pour les entreprises privées de moyenne ou de grande taille.

Terminologie et communication multilingue

1.5

Les traducteurs et autres spécialistes des questions linguistiques (interprètes, rédacteurs techniques) sont directement concernés par l'activité terminologique. Celle-ci permet de consigner les résultats de recherches souvent longues et de les mettre à la disposition d'un nombre plus ou moins grand de collègues ou de personnes intéressées, évitant ainsi le travail en double, source de perte de temps et de stress.

En plus de tout cela, la terminologie est un excellent moyen de se familiariser avec un domaine de spécialité. Les traducteurs et autres spécialistes des questions linguistiques qui se consacrent à l'activité terminologique et qui instaurent le dialogue avec les spécialistes sont rapidement considérés par ces derniers comme de véritables partenaires. Un grand nombre de difficultés, comme le manque de documentation, l'absence de ressources en personnel, la sous-évaluation des délais dans la planification, etc., se laissent plus facilement gérer à mesure que l'idée de partenariat se répand. Enfin, les traducteurs et autres personnes concernées par les questions de langue qui ont pu démontrer leurs compétences techniques dans le cadre d'une coopération terminologique avec les experts, sont plus volontiers conviés par les auteurs de textes spécialisés à s'associer à leur réflexion.

Terminologie et outils linguistiques

1.6

La recherche sur les outils d'aide à la traduction se poursuit depuis de nombreuses années moyennant un investissement relativement lourd. Cela n'est pas pour surprendre quand on connaît les sommes astronomiques que les organisations internationales et le secteur privé consacrent à la traduction. Les résultats de la recherche sont certes impressionnants mais encore très rudimentaires par rapport aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Les services de traduction sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les outils informatiques permettant l'archivage, le stockage parallèle des textes et de leurs traductions, la constitution de listes de concordance, l'extraction et la gestion de la terminologie (cf. 5.8 Terminotique). Ces outils, certes moins ambitieux que la traduction automatique, apportent une aide précieuse aux terminologues et aux traducteurs dans leur travail quotidien. Ils contribuent à éviter la dispersion du travail terminologique, à faciliter l'initiation des nouveaux traducteurs, à améliorer et à accélérer le travail de terminologie surtout s'il porte sur des corpus volumineux ainsi que les processus de traduction, en particulier lorsqu'ils concernent des textes tech-

niques répétitifs ; la rentabilisation des investissements est, elle aussi, assurée.

Rappelons, enfin, que le meilleur des systèmes de traduction automatique ne peut apporter qu'une aide limitée s'il ne peut s'appuyer sur une terminologie riche et de qualité.

1.7 Terminologie et gestion de l'information

Les services chargés de la gestion de l'information et des documents ont de plus en plus souvent recours à la terminologie pour la gestion des contenus, notamment pour faciliter l'accès à l'information sur Internet ou dans les systèmes de gestion documentaires.

1.8 Terminologie et gestion des connaissances

Une banque de données terminologique est un outil qui permet de gérer (créer, capitaliser et partager) le capital de connaissances d'une entreprise ou d'une organisation. Grâce aux définitions et aux informations complémentaires qu'elle contient, elle peut être utilisée comme outil de support à la formation des étudiants, stagiaires et autres personnes en formation ou comme outil de transmission des connaissances aux nouveaux employés de l'entreprise ou de l'organisation.

Qu'est-ce que la terminologie ?

Le terme « terminologie » désigne en premier lieu le vocabulaire des langues de spécialité (vocabulaire spécialisé) ; il désigne également la science qui étudie, d'une part, les notions et leurs dénominations dans le cadre des vocabulaires spécialisés (étude théorique) et, d'autre part, les méthodes propres au travail terminologique.

2.1 Le travail terminologique

Les terminologues collectent et vérifient la terminologie d'un domaine particulier dans une, voire, le plus souvent, plusieurs langues (travail terminologique de type traductionnel). Ils consignent le vocabulaire spécialisé, fixent les termes si nécessaire ou en forgent de nouveaux et constituent le tout en collections de terminologie. Les fruits de cette activité, et notamment ceux qui résultent d'un travail terminologique systématique (cf. 5.2.3), sont mis à la disposition des utilisateurs sous forme de listes de termes, de glossaires ou de dictionnaires techniques (lexicographie terminologique, terminographie) ou bien ils peuvent être consultés au moyen de banques de données terminologiques. Le travail de terminologie peut être de nature descriptive (prise en compte de l'usage) ou prescriptive (normalisation terminologique).

La normalisation terminologique constitue un secteur important du travail terminologique. De plus en plus souvent, les organismes scientifiques et techniques (ex : CEI, UIC) ainsi que les organisations chargées de la normalisation au plan national et international (ex : AFNOR, DIN, ON, ISO) définissent, dans une ou plusieurs langues, la terminologie propre à un domaine (normalisation terminologique) et la présentent soit sous forme de systèmes de notions, soit sous forme de nomenclatures. Certains organismes de normalisation ont fixé les règles méthodologiques de ce travail terminologique (normalisation des principes terminologiques).

Le travail terminologique s'appuie sur des règles et des méthodes issues de la théorie générale de la terminologie, d'une part, et des applications spécifiques, d'autre part. En tant que science des vocabulaires spécialisés, la terminologie est étroitement liée à la linguistique de par son objet et ses méthodes ; elle en diffère néanmoins car elle considère exclusivement le vocabulaire actuel (synchronie), et néglige, dans une large mesure, l'évolution des faits linguistiques dans le temps (diachronie). En outre, contrairement à la plupart des disciplines linguistiques, la terminologie influe sur l'évolution des langues de spécialité qu'elle tend à uni-

formiser par le biais de la normalisation (normalisation terminologique). Plus encore que la linguistique, la terminologie recouvre différentes disciplines ; hormis ceux qui la lient déjà à la linguistique, des liens étroits l'unissent à la logique, aux sciences de l'information et aux sciences appliquées. La linguistique et les sciences appliquées se complètent et ne cessent de s'influencer mutuellement dans le cadre de la terminologie.

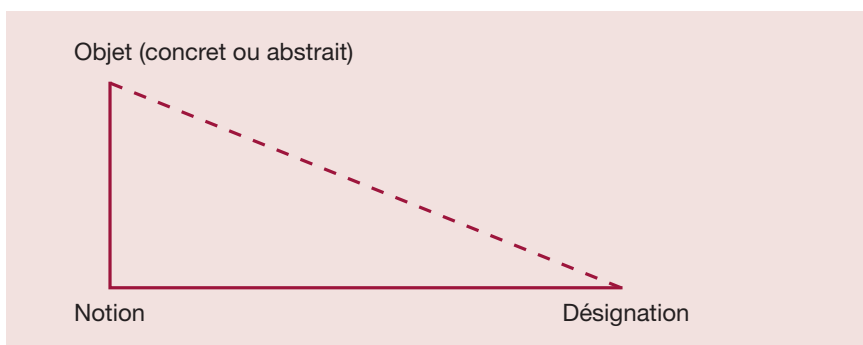
Qu'est-ce que la langue de spécialité ?

2.2

Pour communiquer entre eux, les spécialistes d'une même discipline utilisent des moyens d'expression linguistiques (lexicaux, morphologiques, syntaxiques) et non linguistiques (symboles, formules) caractéristiques du domaine concerné, qui constituent la langue de spécialité.

Le choix des moyens d'expression linguistiques, empruntés pour la plupart à la langue commune (cf. 2.2.7), répond aux exigences d'une compréhensibilité optimale au plan technique, à savoir exactitude, clarté et concision, ainsi qu'aptitude à la production de désignations nouvelles, le plus souvent des termes.

Les objets, les notions et les désignations sont les éléments fondamentaux du travail de terminologie. Les liens existant entre objet, notion et désignation peuvent être représentés de la manière suivante¹ :



¹ D'après C.K. Odgen et I.A. Richards, *The meaning of meaning*, 1923

2.2.1 Objet

Un objet est généralement défini² comme ce qui peut être perçu ou conçu, c'est-à-dire toute entité qu'on peut appréhender. Les objets peuvent être concrets ou abstraits et peuvent être conceptualisés sous forme de notions (appelées aussi concepts).

2.2.2 Notion

Une notion est la représentation mentale d'un objet constituée à partir d'une combinaison unique de caractères (appelés aussi caractéristiques). Les caractères jouent un rôle essentiel dans le travail terminologique ; ils servent à définir et à délimiter une notion (cf. 4.1.6 Définition) et déterminent la place de la notion dans un système de notions (voir schéma sous 5.3.3). Ils peuvent être regroupés en différentes catégories (types de caractères).

Exemple : • **caractères intrinsèques** (ex : état)

forme : rond, rectangulaire

étendue : long, haut

matière : bois, air

couleur : bleu, azur

• **caractères extrinsèques**

origine

- lieu : faïence de Delft

- temps : cathédrale gothique

- fabricant : carte Michelin

utilisation : tournevis

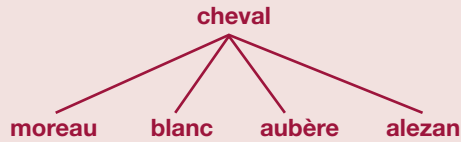
intégration dans l'espace : aile arrière

Les notions ne sont pas indépendantes les unes des autres ; différents types de relations les unissent entre elles. La terminologie représente ces relations dans des schémas notionnels (cf. 5.3). A l'instar des domaines de spécialité, qui sont organisés, la plupart du temps, selon une structure hiérarchique, la terminologie recourt, elle aussi, principalement à une structure hiérarchique (notion générique, notion spécifique, notion coordonnée).

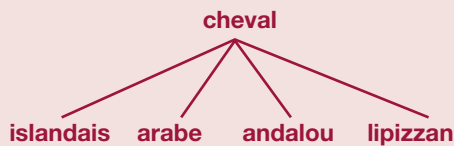
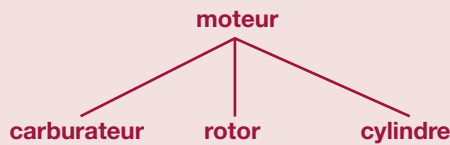
² Les notions terminologiques de base (objet, notion, terme) sont définis dans la norme ISO 1087, Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 1 : Théorie et application

Relation logique (ex : relation genre – espèce)

notion générique :

notions spécifiques :
(caractère : couleur)

notion générique :

notions spécifiques :
(caractère : race)**Relation ontologique** (ex : relation partitive)notion générique :
(notion intégrante)notions spécifiques :
(notions partitives)

Aujourd'hui, l'approche conceptuelle de la terminologie est largement remise en question par les linguistes qui investissent de plus en plus le champ de la recherche en terminologie. En effet, cette approche présente une image de la terminologie relativement figée, telle qu'elle est pratiquée dans la terminologie normative (selon le principe : un terme par notion, une notion par terme). Dans la pratique, la langue est flexible et sujette aux variations (cf. 2.2.8 Variabilité de la langue de spécialité). Cette variabilité de la langue se reflète dans l'usage, ce dont un travail terminologique descriptif de qualité doit tenir compte.

En terminologie multilingue l'approche conceptuelle est une aide certaine qui permet de se détacher des « mots », c'est-à-dire de la forme pour s'attacher au fond du message scientifique et technique. Par ailleurs, les schémas notionnels permettent d'ordonner les « objets » et les « notions » correspondantes indépen-

damment de la langue, de mettre en évidence des similitudes entre langues ou cultures ou au contraire des divergences (cf. 5.3).

2.2.3 Désignation

La désignation est la représentation d'une notion par un signe³ qui la dénomme. On distingue les désignations verbales : les termes et les noms, et les désignations non verbales comme les symboles.

2.2.3.1 Désignations verbales

Terme

Le terme est la désignation verbale d'une notion en langue de spécialité. Il peut prendre la forme d'un mot, d'un groupe ou d'une combinaison de mots (terme complexe ou syntagme), d'une locution (locution technique, phraséologie) ou d'une forme abrégée (abréviation, sigle ou acronyme). Le « terme » étant la désignation la plus fréquente, il est souvent utilisé à la place de « désignation ».

En l'absence de terme consacré, la désignation peut prendre la forme d'une phraséologie, c'est-à-dire d'un syntagme descriptif. Cet aspect est décrit sous 4.1.13 et 5.5.4.1.

Nom

Le nom (ou appellation)⁴ désigne une notion unique, p. ex. « Chancellerie fédérale suisse », « Organisation des Nations unies ».

³ En linguistique, unité linguistique porteuse de sens

⁴ Cf. Norme ISO 1087, Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 1 : Théorie et application

Désignations non verbales

2.2.3.2

Outre les termes et les noms, il existe une multitude d'autres signes servant à la désignation des notions spécialisées comme les formules chimiques, les symboles mathématiques ou physiques etc.

Exemples :

symboles mathématiques : x = multiplication

formules chimiques : CO = oxyde de carbone

codes chiffrés : 337 = code CDU pour « Douane »

Formation des mots en langue de spécialité

2.2.4

L'accroissement des connaissances dans un domaine de spécialité entraîne un développement concomitant des termes et donc du vocabulaire correspondant. Les nouveautés, faits ou objets, requièrent des désignations claires et précises. En outre, celles-ci doivent être explicites et s'intégrer dans un système. Ces exigences ne peuvent souvent être satisfaites que par la création d'une nouvelle désignation pour une notion technique (néologie).

Exemples :

désignation cohérente avec le système : moyeu, moyeu de roue, moyeu cannelé, moyeu cannelé à cales multiples

désignation explicite : roue dentée

Les langues de spécialité utilisent, dans une large mesure, les mêmes procédés de formation de mots que la langue générale. Les néologismes sont rares ; en effet, les langues de spécialité utilisent souvent des mots existants auxquels on attribue une nouvelle signification (terminologisation). Elles recourent donc à la terminologisation, mais aussi à la dérivation, à l'emprunt, à la réduction et à la composition, cette dernière étant particulièrement utilisée dans les langues germaniques, ou enfin à la composition syntagmatique, caractéristique des langues latines et fréquente en traduction.

Exemples :**a. terminologisation**

Par le processus de terminologisation, un mot de la langue générale se voit attribuer une nouvelle signification. Il devient ainsi un terme ; sa signification s'étend, sa forme reste toutefois inchangée.

« mémoire »

langue générale :

- a) faculté de conserver et de rappeler des expériences antérieurement acquises ;
- b) ensemble des fonctions psychiques qui permettent de se représenter le passé ;
- c) ce qui reste dans le souvenir des hommes.

technique :

Dispositif permettant de recueillir et de conserver, dans les calculatrices (ordinateurs, etc.), les informations destinées à un traitement ultérieur. (Le Grand Robert de la langue française, version électronique, 2014)

b. dérivation

arrivage, déposition, lisibilité, maisonnette, remembrement, vérifiable

c. emprunt

derby, spot, Ersatz, Krach, malstrom, aggiornamento, pronunciamiento

d. siglaison, réduction

HES (haute école spécialisée, Suisse)

HLM (habitation à loyer modéré)

PVD (pays en voie de développement)

bande [de fréquences] banalisée

scénarimage (= angl. « story-board »)

e. composition

aide-mémoire, autoroute, garde-boue, timbre-poste, trop-perçu

Vocabulaire et syntaxe des langues de spécialité

2.2.5

L'essentiel de l'information scientifique et technique réside dans le terme. Dans une langue de spécialité, le vocabulaire spécialisé (terminologie), c'est-à-dire l'ensemble des termes et locutions qui lui sont propres, revêt donc une importance primordiale (voir aussi 5.5 Phraséologie spécialisée).

Selon le degré de spécialisation, on distingue le vocabulaire scientifique et technique général, qui comprend le vocabulaire commun à de nombreuses langues de spécialité, et le vocabulaire spécialisé, c'est-à-dire la terminologie propre à un domaine déterminé.

Le vocabulaire spécialisé peut aussi être classé en fonction des secteurs de la communication :

- science et recherche (langue scientifique)
- production et fabrication (langue de spécialité proprement dite)
- distribution et marketing (dilution et vulgarisation de la langue de spécialité)
- consommation (langue de spécialité incorporée à la langue générale)

Ce serait une erreur d'identifier langue de spécialité et vocabulaire spécialisé (terminologie) et de passer outre les particularités syntaxiques, parfois marquées, de la langue de spécialité. En premier lieu, les langues de spécialité ne seraient pas des « langues » en l'absence de syntaxe ; en outre, ce sont précisément les particularités de la syntaxe qui confèrent son style à la langue de spécialité. La syntaxe des langues de spécialité, par exemple celle, souvent décriée, du langage administratif, se caractérise par un emploi très fréquent de verbes de fonction, de propositions participiales et de tournures de phrase à la forme passive.

Structure des langues de spécialité

2.2.6

La « langue de spécialité » se caractérise par une double articulation : horizontale et verticale.

La structuration horizontale reflète la répartition de l'ensemble des connaissances en secteurs ou domaines spécifiques (p. ex. médecine, chimie, etc.). De

nombreux chevauchements résultent, notamment, des relations toujours plus étroites entre les différents domaines, qui génèrent continuellement de nouveaux sous-domaines difficiles à délimiter.

La structuration verticale varie d'une langue de spécialité à l'autre et parfois aussi à l'intérieur d'une langue de spécialité selon les critères de classification utilisés : degré de spécificité, personnes participant aux échanges d'informations, domaine d'emploi, mode de communication (écrit, oral). Selon L. Hoffmann, cette structuration comporte, pour la langue technique, cinq niveaux qui diffèrent non seulement par le vocabulaire, mais également par la syntaxe, la structure du texte ou le style.

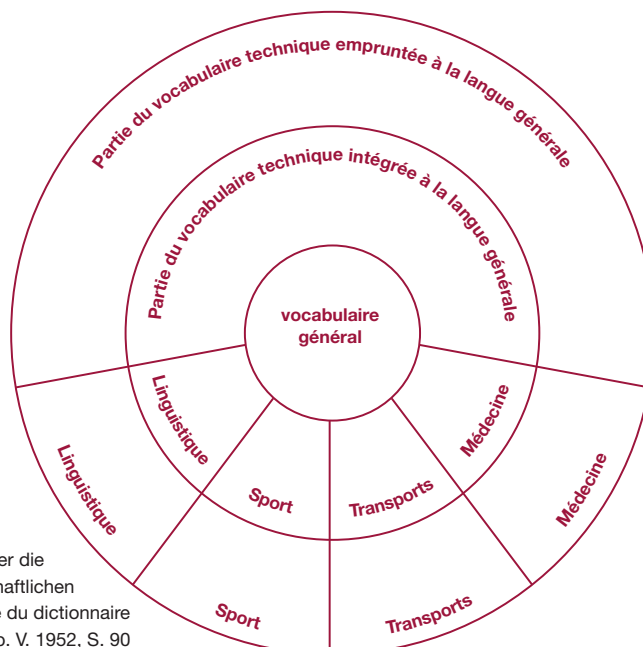
	DEGRÉ D'ABSTRACTION	FORME LINGUISTIQUE EXTERNE	DOMAINE D'EMPLOI	VECTEURS DE L'INFORMATION PARTICIPANTS AUX ÉCHANGES
A	DEGRÉ D'ABSTRACTION MAXIMAL	SYMBOLES ARTIFICIELS POUR ÉLÉMENTS ET RELATIONS	SCIENCES THÉORIQUES FONDAMENTALES	SCIENTIFIQUES SCIENTIFIQUES
B	DEGRÉ D'ABSTRACTION TRÈS ÉLEVÉ	SYMBOLES ARTIFICIELS POUR ÉLÉMENTS ; LANGAGE NATUREL POUR RELATIONS (SYNTAXE)	SCIENCES EXPÉRIMENTALES	SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) ASSISTANTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
C	DEGRÉ D'ABSTRACTION ÉLEVÉ	LANGAGE NATUREL COMPORTANT UNE TRÈS IMPORTANTE TERMINOLOGIE TECHNIQUE ET UNE SYNTAXE STRICTEMENT DÉTERMINÉE	SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNIQUE	SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) RESPONSABLES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA PRODUCTION MATÉRIELLE
D	DEGRÉ D'ABSTRACTION FAIBLE	LANGAGE NATUREL COMPORTANT UNE IMPORTANTE TERMINOLOGIE TECHNIQUE ET UNE SYNTAXE RELATIVEMENT SOUPLE	PRODUCTION MATÉRIELLE	RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DE LA PRODUCTION MATÉRIELLE OUVRIERS SPÉCIALISÉS (EMPLOYÉS) AGENTS DE MAÎTRISE
E	DEGRÉ D'ABSTRACTION TRÈS FAIBLE	LANGAGE NATUREL COMPORTANT QUELQUES TERMES TECHNIQUES ET UNE SYNTAXE SOUPLE	CONSOMMATION	AGENTS DE PRODUCTION MATÉRIELLE AGENTS COMMERCIAUX CONSOMMATEURS

Langue de spécialité et langue commune

2.2.7

Langue de spécialité et langue commune (langue générale) ne se délimitent pas nettement l'une de l'autre ; trop nombreux sont les liens qui les unissent. Avant tout, la plupart des langues de spécialité se fondent sur la langue commune. Toute langue de spécialité emploie de multiples modes d'expression qu'elle emprunte à la langue commune. Les langues de spécialité influent, en retour, sur la langue commune. Ainsi la langue commune utilise depuis toujours des expressions empruntées au domaine professionnel et dont elle a modifié le sens (ex : « forger un plan », « mesurer les autres à son aune »). Cette incidence est encore plus marquée aujourd'hui que science et technique s'insinuent toujours plus dans la vie quotidienne de chacun à travers la consommation de produits techniques (ex. appareils vidéo, ordinateurs personnels) et la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques. L'influence des langues de spécialité sur la langue commune ne s'exerce pas seulement sur le vocabulaire mais aussi sur la syntaxe ; d'où l'emploi fréquent du substantif (style substantif).

En ce qui concerne le vocabulaire, les relations entre la langue de spécialité et la langue commune (superposition) peuvent, selon K. Baldinger, être représentées par trois cercles concentriques, entre lesquels un échange s'établit en permanence :



D'après Baldinger K. : Über die Gestaltung des wissenschaftlichen Wörterbuchs (La structure du dictionnaire technique). In: Rom. Jahrb. V. 1952, S. 90

2.2.8 Variabilité de la langue de spécialité

La langue de spécialité, tout comme la langue commune, est sujette à la variabilité. Selon le type de discours et de texte (discours, loi, manuel ou site internet), la fonction du texte, le destinataire du message ou plus exactement le niveau de communication (discours scientifique spécialisé ou vulgarisation scientifique), le type de communication, le temps et le lieu de production d'un texte, la langue de spécialité, et avec elle la terminologie, est soumise à des variations dont il faut tenir compte dans le travail terminologique. En terminologie descriptive il est important de rendre compte de l'usage, c'est-à-dire des variantes possibles d'un terme à travers le traitement des synonymes, des désignations non lexicalisées comme les syntagmes ou les unités phraséologiques. La fiche terminologique prévoit plusieurs types de champs qui permettent de consigner toutes les informations qui illustrent la variation terminologique (cf. 4).

La coopération en terminologie

3.1 Aspects économiques

Tout travail terminologique de qualité, qu'il soit mono- ou multilingue et dans quelque domaine que ce soit, exige un important investissement en temps et en argent qui ne peut se justifier que si le résultat peut être utile à un vaste cercle d'utilisateurs. À cela s'ajoute le fait qu'aucune banque de données terminologiques, quelle que soit sa taille, ne peut répondre à toutes les exigences des utilisateurs. Il convient, dans certains cas, de combler des lacunes, dans d'autres, de réduire, autant que cela puisse se faire, la charge de travail, dans tous les cas, d'exploiter des synergies. La coopération (échange de données, projets de terminologie collectifs, banques de données communes, portails dédiés à la terminologie, etc.) offre des possibilités et des moyens qui ont fait leurs preuves.

La coopération dans le domaine de la terminologie présente tout d'abord des avantages quantitatifs qui, d'un point de vue économique, et compte tenu de la contrainte de temps à laquelle les services linguistiques, en général, et les services de traduction, en particulier, sont soumis, ont une importance capitale. La répartition du travail (entre différentes parties) et une exploitation commune des fonds terminologiques diminuent la charge de travail de chaque partie concernée et démultiplient l'utilité du travail fourni dont les fruits profitent alors à tous les intéressés. De plus, une coopération bien gérée et efficace permet d'éviter qu'un même travail de terminologie soit effectué plusieurs fois, c'est à dire un surcroît de travail inutile. Ce qui arrive encore trop souvent.

3.2 Qualité

La coopération en terminologie améliore également la qualité des travaux effectués par les différentes parties. En effet, celles-ci ne disposent souvent pas des mêmes compétences dans tous les domaines d'intérêt commun pour pouvoir garantir un travail de qualité, soit parce qu'elles disposent de moyens différents, p. ex. documentation ou moyens financiers, soit parce que l'implication de spécialistes qui apportent les connaissances indispensables ne peut pas se faire partout de la même manière. La coopération permet à chaque participant de se limiter aux domaines dans lesquels il est en mesure de fournir un travail de qualité, tout en garantissant des résultats quantitativement satisfaisants.

A cette forme de coopération entre les services de terminologie, il faut ajouter la collaboration avec les experts particulièrement importante lorsqu'il s'agit de travaux thématiques (cf. 5.2.3).

Harmonisation terminologique

3.3

Au-delà de ces aspects, la coopération terminologique, par la mise en œuvre de projets collectifs, par l'échange de données ou la mise en commun de fonds terminologiques dans des banques de données communes, favorise l'harmonisation, l'uniformisation, voire la normalisation de la terminologie car elle relève et met en évidence les variantes terminologiques à l'intérieur d'un même domaine ou d'une même langue, au niveau régional ou national. Elle favorise ainsi la communication rapide et sans accroc entre spécialistes, ce qui est en fait une des missions essentielles de la terminologie.

Avec l'informatisation avancée des postes de travail de traduction, de rédaction et de terminologie, toutes les conditions techniques favorables au travail en réseau sont réunies, à tous les niveaux et dans toutes les directions : entre les filiales des grands groupes et les services de grandes administrations publiques, entre les services privés et publics, au niveau national et international, au sein ou au-delà d'espaces linguistiques et de domaines de spécialité précis. On citera pour exemple la coopération à l'intérieur de la CST et d'autres réseaux internationaux (Rat für Deutschsprachige Terminologie, Rete di Eccellenza dell'Italiano Istituzionale, Union latine, Infoterm/TermNet, etc.).

La condition essentielle d'une coopération réussie en matière de terminologie réside dans une approche méthodologique et qualitative identique des participants. Cela ne signifie pas que les exigences et les besoins particuliers quant au contenu, aux aspects formels et organisationnels propres à chaque service de terminologie et à chaque banque de données ne puissent pas être pris en compte. Cependant, seule une grande concordance des méthodes de travail crée les conditions favorables à des échanges de terminologie, sans surcharge de travail ni apprêts excessifs, à la mise en œuvre de projets collectifs ainsi qu'à la gestion de banques de données communes.

Dans le contexte de la coopération et de l'harmonisation, il faut évoquer l'« interopérabilité » dont l'objectif est l'interconnexion des systèmes de gestion en tous genres : gestion de documents, de terminologie, de corpus, thésaurus etc.

Il convient aussi d'évoquer la collaboration avec les experts du domaine concerné, essentielle à la réussite d'un projet terminologique.

Au-delà de ces aspects, le succès de la coopération terminologique dépend d'une série d'autres facteurs qui sont résumés dans les recommandations citées ci-après.

3.4 Aspects pratiques

3.4.1 Rechercher une coopération sur le long terme

Prenez l'initiative, abordez le sujet avec vos collègues et encouragez-les à engager une coopération terminologique avec d'autres collègues ou d'autres organismes. Si les circonstances le permettent, privilégiez une coopération sur le long terme. Certains problèmes de terminologie peuvent, certes, être résolus dans le cadre de contacts spontanés et ponctuels comme cela est courant en traduction. Cependant, la résolution de ces problèmes peut éventuellement représenter une charge de travail relativement importante pour les personnes sollicitées si elle nécessite des recherches importantes.

Qu'elle se présente sous la forme

- d'une répartition des tâches dans les travaux de terminologie,
- de l'échange régulier de données ou
- du partage d'une même banque de données alimentée et utilisée par tous les partenaires, certainement la forme la plus ambitieuse mais aussi la plus satisfaisante de coopération terminologique,

la coopération à long terme apporte de bien plus grands bénéfices.

Informier et communiquer

3.4.2

Sans information il n'y a pas de coopération terminologique possible ! Celle-ci ne peut exister que si les partenaires potentiels font connaître leurs travaux, leurs collections terminologiques et leurs données ainsi que leurs projets et leurs besoins dans les milieux spécialisés.

Les organisations spécialisées en terminologie, que l'on peut retrouver en utilisant ces mots-clés sur l'internet, réservent aux services de terminologie publics ou privés un espace dans leurs publications et dans les réseaux de communication pour qu'ils informent sur leurs activités. En outre, vous pouvez rencontrer dans les forums Internet de votre branche d'activité des collègues qui pourraient être de potentiels partenaires. Le groupe de travail « Terminologie et documentation » de la CST propose un tel forum sur son site web (www.cotsoes.org).

Comprendre la coopération comme un échange

3.4.3

En matière de coopération terminologique, l'échange est essentiel mais il suppose que les deux parties soient prêtes non seulement à prendre mais aussi à donner. Or certains producteurs de terminologie sont encore réticents à livrer des parties plus ou moins importantes de leur fonds terminologique. Pour que l'échange soit efficace il doit être équitable. L'échange peut consister dans l'échange de données mais aussi dans l'échange de bons procédés.

Si ce que vous proposez remplit les exigences de qualité et correspond à une demande, alors la coopération sous forme d'échange de données sera fructueuse, car vous pourrez échanger votre propre fonds terminologique contre une ou plusieurs autres collections de même qualité. De ce point de vue, il est recommandé, si cela est possible, de ne pas échanger vos données contre de l'argent mais contre des données terminologiques de bonne qualité, car vous pouvez, de cette manière, non seulement rentabiliser votre propre travail mais étendre votre fonds terminologique, avec un impact direct sur votre service de traduction ou de terminologie.

Il en va de même des travaux collectifs dans le cadre desquels vous pouvez, en contrepartie du travail que vous avez fourni, bénéficier de l'ensemble du travail effectué et ainsi avoir accès à des informations que vous n'auriez éventuellement jamais pu rassembler vous-même, par exemple parce que l'une ou l'autre des langues traitées ne fait pas partie de vos langues de travail.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des bénéfiques, les partenaires ont l'opportunité, par l'échange d'idées et d'expériences inhérent à toute coopération terminologique, d'étendre leurs connaissances en terminologie. Ils découvrent d'autres méthodes et processus de travail, non seulement en ce qui concerne la terminologie à proprement parler, mais en ce qui concerne son environnement, c'est-à-dire son organisation et son intégration dans un service de traduction.

3.4.4 Les règles d'une bonne coopération

Toute coopération exige des intéressés qu'ils se concertent sur leurs droits et leurs obligations. Éventuellement, s'il s'agit de l'achat ou de la commercialisation de fonds terminologiques, il semble indiqué de signer une convention, en particulier pour régler la question des droits de propriété intellectuelle et d'exploitation des données en format électronique ou en format papier, ou encore d'autres types de problèmes.

Si une coopération durable est envisagée, les intéressés devraient fixer les « Règles de la bonne coopération ». Une réglementation vaste et détaillée n'est certes pas nécessaire, mais la coopération peut être, sans aucun doute, facilitée et les surprises et malentendus désagréables, évités, si tous sont, dès le départ, unanimes sur les aspects suivants :

- méthodes de travail ;
- exigences de qualité et assurance qualité ;
- procédures, p. ex. pour l'échange de données : supports, formats des données et autres modalités ;
- coordination des travaux de terminologie ;
- droits et obligations des participants, p. ex. le droit d'apporter des modifications ou des corrections aux fiches des autres partenaires, de fusionner des fiches ou des fichiers entiers ou encore l'obligation de s'informer mutuellement et d'identifier les informations externes etc. A ces droits s'ajoute l'épineuse question des droits d'auteur.

Pour la transparence de la coopération

3.4.5

Si une collection terminologique est le fruit d'un travail collectif ou si différents fonds sont regroupés en un fonds commun, on doit pouvoir identifier les entrées terminologiques qui sont le produit d'une coopération. L'origine ne peut pas être mentionnée pour chaque champ, il est cependant possible, sans grande surcharge de travail, d'indiquer systématiquement (p. ex. dans un champ « Auteur » ou dans un dossier « Description du travail » intégré à la banque de données) qui a contribué à l'élaboration d'une collection terminologique – la mention des sources est de toute manière une règle essentielle et donc obligatoire de la terminologie (cf. 4.1.4).

Le fait que la coopération soit transparente et que ses résultats puissent être rendus publics renforce la satisfaction et la motivation des participants, et cela d'autant plus que les informations à ce sujet sont largement diffusées. De nombreuses opportunités s'offrent à vous, exploitez-les en ne manquant pas, lors de colloques ou dans la presse spécialisée, de rendre compte d'exemples de coopération réussie, de travaux terminologiques collectifs, de nouvelles procédures d'échange de données ou de nouveaux modèles organisationnels.

La fiche terminologique

La fiche terminologique est consacrée à une notion et à une seule (univocité de la fiche terminologique). Elle constitue la fiche signalétique de la notion et est composée d'une série de données terminologiques sur la notion et ses désignations. Elle contient par ailleurs des données supplémentaires destinées à la gestion et à la maintenance de la fiche.

La nature du travail peut-être prescriptive, c'est-à-dire normative. C'est l'approche adoptée, notamment, par les institutions de normalisation. Les travaux respecteront le principe de biunivocité de la fiche terminologique : non seulement une seule notion par terme, mais aussi un seul terme par notion.

La nature du travail peut aussi être descriptive. C'est l'approche de la terminologie orientée traduction. Ce type d'approche consiste à prendre en compte tous les termes et les variantes en usage (c'est-à-dire à rendre compte de la dispersion terminologique autour d'une seule et même notion).

La nature des informations contenues sur la fiche terminologique et leur volume doivent avant tout être adaptés aux besoins réels des utilisateurs, pour la plupart linguistes, traducteurs, interprètes ou rédacteurs. Ainsi les informations grammaticales sont superflues pour les spécialistes, car largement connues d'eux. Elles ne figureront donc que dans les cas où cela est nécessaire.

Une fiche simple, même si elle ne contient qu'un terme avec ses équivalents dans d'autres langues, une source et la mention de domaine, peut rendre de précieux services (cf. 4.3). Le plus souvent, l'utilisateur a cependant besoin de disposer d'une information plus riche, notamment d'une définition, d'un contexte, etc.

Mais attention à ne pas surcharger les fiches. Plus les fiches contiennent d'informations, plus la banque de données est riche, certes. Cependant, plus une fiche multiplie les catégories d'information, plus elle est complexe et difficile à déchiffrer, et plus la maintenance devient difficile. La multiplicité de données de nature différente peut alourdir la recherche, rendre la tâche difficile pour de nouveaux terminologues ainsi que pour les autres personnes chargées de la préparation ou de la mise à jour des fiches terminologiques. Il faut donc trouver un juste milieu.

Les données présentées ci-dessous constituent, pour l'essentiel, le contenu d'une fiche terminologique.

Données terminologiques

4.1

- Terme et synonymes
- Nom
- Formes abrégées
- Sources
- Domaine
- Définition
- Notes
- Régionalismes
- Statut de la désignation
- Degré d'équivalence
- Degré de synonymie
- Contexte
- Phraséologie spécialisée
- Illustration
- Variantes orthographiques
- Translittération
- Renvoi

Terme

4.1.1

Le terme (cf. 2.2.3.1) consigné sur la fiche terminologique désigne une notion (cf. 2.2.2) dans un domaine spécifique.

Les termes doivent être présentés dans leur forme de base (substantifs au singulier, verbes à l'infinitif, etc.), les termes composés et les syntagmes dans l'ordre naturel des mots.

Exemple : « lampe électrique », « bouton d'or »
et non : « électrique, lampe », « d'or, bouton »

En anglais il est recommandé de signaler le verbe par la présence du « to » ou de la mention grammaticale « v. ».

4.1.1.1 Synonymes

Le terme peut être accompagné d'un ou de plusieurs synonymes. On a affaire à de vrais synonymes lorsqu'ils recouvrent la même notion et peuvent être définis par la même définition, c'est-à-dire s'ils sont interchangeables dans n'importe quel contexte. Les quasi-synonymes, eux, font normalement l'objet de fiches séparées, sauf s'il sont utilisés pour désigner la même notion dans certains contextes.

Exemple : Synonymes : « voie ferrée » / « voie de chemin de fer »
« pistolet mitrailleur » / « mitrailleuse »

Quasi-synonymes : « voiture » > « automobile »
« professeur » < « enseignant »

Pour aider l'utilisateur à choisir le bon terme, il peut être utile de fournir des informations complémentaires sur l'usage des synonymes, p. ex. usage régional, niveau de langue ou de communication, etc. (cf. 4.1.7 Notes et 4.1.11 Degré de synonymie). Il peut également être souhaitable de déconseiller l'usage d'un synonyme, le terme mis en vedette étant alors considéré comme le terme à privilégier. Chaque synonyme est traité séparément et comporte des informations (source, abréviation, note, contexte) qui lui sont propres. La définition, valable pour tous les synonymes, sera directement rattachée au terme principal, placé au début de la fiche.

4.1.2 Nom

Le nom (ou appellation) est la désignation verbale d'une notion unique, p. ex. Organisation des Nations unies (cf. 2.2.3.1). Les noms sont présentés comme les termes mais portent le plus souvent une majuscule en français et sont consignés dans un champ spécifique.

4.1.3 Formes abrégées

Il est fréquent que des formes abrégées soient créées à partir des termes. Il convient de les consigner sur la fiche.

Les banques de données multilingues doivent permettre de rechercher des formes abrégées sans tenir compte de la langue de départ, souvent inconnue ou incertaine.

Par formes abrégées on entend : les abréviations (p. ex. art. pour article), les sigles (p. ex. PME pour petites et moyennes entreprises), les acronymes (p. ex. sida pour syndrome d'immunodéficience acquise).

Abréviation

4.1.3.1

On parle d'abréviation lorsqu'une dénomination n'est pas écrite en toutes lettres mais abrégée.

Exemples : Forme complète	Forme abrégée
sinus	sin
kilocalorie	kcal
article	art.

Sigle

4.1.3.2

Le sigle se compose de la première lettre de chaque élément de la dénomination. Il forme parfois un mot qui se prononce comme tel (ex. 1 et 2), dans d'autres cas il s'épelle (ex. 3).

Exemples :	1) LASER = light amplification by stimulated emission of radiation
	2) LED = light-emitting diode
	3) IRM = imagerie par résonance magnétique

Acronyme

4.1.3.3

L'acronyme est constitué de syllabes issues des différents éléments d'un terme, de façon à créer un terme qui puisse être prononcé et retenu facilement.

Exemples :	ovni = objet volant non identifié
	Interpol = Organisation internationale de police criminelle

4.1.4 Source

Chaque information de la fiche terminologie doit avoir une source. La mention de la source (ou référence), est obligatoire car elle donne accès à des informations complémentaires sur les données de la fiche terminologique et informe sur la qualité de la documentation utilisée, sa fiabilité, sa pertinence par rapport au domaine et son actualité. Par ailleurs, elle permet de préserver les droits d'auteur.

Normalement on n'attribue qu'une seule source à chacune des informations. Si on dispose de plusieurs sources pour une même information, on choisira la plus fiable (cf. 5.1).

Les sources doivent suivre les règles de présentation internationales (cf. Norme ISO 690). Dans une collection terminologique ou une banque de données terminologique, une même source doit toujours être présentée de la même manière. C'est pourquoi il est utile de consigner, dans un fichier de travail, la présentation préconisée (titre complet, titre abrégé ou code) pour telle ou telle source récurrente.

Un document ou ouvrage utilisé comme source doit obligatoirement être accompagné de sa date de publication ; celle-ci informe sur l'actualité de la source. En effet, une source ancienne doit inciter à la prudence parce que l'usage dans un domaine précis peut avoir évolué avec le temps. Concernant les sources Internet, on notera, en l'absence de toute autre date de publication, la date de consultation de la source sur Internet.

Si l'on choisit de codifier les sources, il faut garder en mémoire que les codes ne sont pas transparents, qu'ils fournissent peu d'information et que la prolifération des codes exige une gestion complexe (doubles emplois, contrôle ou centralisation du codage) et multiplie les risques d'erreurs.

Les titres abrégés sont plus faciles d'utilisation que les codes. Si une même source est régulièrement utilisée à l'intérieur d'un service de traduction, un mot-clé peut suffire. Un utilisateur externe aura besoin, lui, d'une information plus détaillée.

Exemple :	1) code interne :	BOCN87/I/128
	2a) titre abrégé :	Bulletin.CN.1987/I,128
	2b) titre abrégé :	Bulletin du Conseil national 1987 /I, p.128
	3) titre complet :	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Conseil national.1987 (Session de printemps), p.128

Domaine

4.1.5

La mention du domaine est, elle aussi, obligatoire. Il n'y a pas de terminologie sans domaine. La notion et le terme qui la désigne sont toujours rattachés à un domaine. La mention du domaine permet de mieux situer et comprendre une notion, notamment dans le cas d'homonymie, p. ex. souris (biologie) et souris (informatique). Elle permet par ailleurs de retrouver plus facilement un terme dans une banque de données en limitant la recherche à certains domaines. Enfin, le domaine constitue souvent un critère de tri essentiel dans la constitution de lexiques ou de vocabulaires thématiques.

La mention du domaine doit être conforme au système de classification adopté dans une collection terminologique (cf. 6). Dans le cadre de banques de terminologie multilingues il peut être préférable d'utiliser, si cela est possible, un code de domaine, plutôt que la forme complète, à la condition qu'il soit intelligible et facilement mémorisable. Le code utilisé doit pouvoir évoluer en même temps que la collection et que le système de classification. De surcroît il est important que la classification soit d'usage simple, c'est-à-dire que l'utilisation des codes ne nécessite pas l'intervention d'un documentaliste.

L'attribution du domaine à une fiche terminologique ou à un terme demande réflexion. Un choix irréflecti peut avoir des conséquences fâcheuses. Il peut être nécessaire d'attribuer plusieurs domaines à une fiche (cf. 6.3) :

Exemple : « catalyseur »

Comme cette pièce du moteur est importante pour l'environnement, le terme sera rattaché au domaine « automobile » mais aussi à celui de l'« environnement ».

« tartre »

Le fait que ce terme ait été repéré dans une revue consacrée à l'agriculture (en rapport avec la consommation de fruits et l'hygiène dentaire) ne doit pas pousser à commettre l'erreur d'attribuer le domaine « agriculture » ni même « fruits et légumes » à ce terme.

La présence de plusieurs codes de domaine (codes matière) facilite la recherche.

Exemple : CMP = crédits/moyens de paiement

PTT = postes et télécommunications

Ainsi pour obtenir une liste des termes désignant les « moyens de paiement postaux » il suffira de sélectionner tous les termes qui possèdent les codes CMP et PTT. Les autres termes qui correspondent à la sélection CMP ou PTT, qui ne concernent pas les « moyens de paiement postaux », seront exclus automatiquement.

Le domaine doit être attribué fiche par fiche. Il arrive cependant, dans le cadre d'échanges de fonds terminologiques par exemple, que l'on attribue un code général à des collections entières avant de les intégrer dans une banque de données. Cela peut conduire à des erreurs.

Exemple : Dans une collection sur les tarifs douaniers, la fiche « missile » ne devrait pas recevoir le même code que « banane » !

Définition

4.1.6

La définition décrit la notion et permet de la délimiter par rapport aux autres notions. C'est elle qui permet de vérifier la concordance entre la désignation et la notion. Elle constitue la base de tout travail de terminologie de qualité.

Types de définitions

4.1.6.1

Définition par compréhension

La définition par compréhension part du générique le plus proche de la notion à définir (à l'intérieur du système notionnel) et inclut des caractères propres à cette notion, c'est-à-dire ceux qui la distinguent des autres notions coordonnées (cf. 2.2.2 et 5.3.3). Dans la pratique ce type de définition est le plus fréquent et préférable aux autres types de définitions.

Exemple :

« Imprimante » :

« Périphérique informatique qui sort les données sur support papier. »

Générique : périphérique informatique

Caractères distinctifs : - périphérique de sortie
- sortie sur papier

Notion coordonnée : écran

Définition par extension

La définition par extension décrit une notion en énumérant toutes les notions subordonnées correspondant à un critère de subdivision qui la composent. La définition par extension est présentée sous la forme d'une liste de concepts subordonnés. Elle peut être utilisée lorsque le nombre des concepts à énumérer est fini et la liste exhaustive ou quasi exhaustive.

Exemple : 1. Définition par notions spécifiques :

« capteurs solaires »

« Les capteurs solaires pouvant être classés selon divers critères, on parlera de capteurs

- à fonction lumineuse (miroirs, lentilles, fibres optique)
- à fonction thermique (capteur plan, concentrateur)
- à fonction électrique (panneaux de photopiles, thermopiles)
- à fonction chimique ou biochimique (feuille de végétal)
- etc. »

Définition avec relation partitive

Une définition par extension peut aussi reprendre les notions reliées entre elles par une relation partitive.

Exemple : 2. Définition par éléments (relation partitive) :

« Roue » (de vélo)

« La roue est composée de rayons, d'un moyeu, d'un pneu et d'une chambre à air. »

Définitions mixtes

Il peut arriver de rencontrer des définitions qui combinent à la fois des éléments de la définition par compréhension et de la définition par extension.

Exemple : « jeu d'échecs »

« Jeu pour deux joueurs composé de deux séries de 16 pièces et d'un échiquier. »

4.1.6.2 Critères d'une bonne définition

Il est déconseillé de rédiger soi-même une définition. Si une définition est disponible, il est préférable de la reprendre, éventuellement de l'adapter. Il faut cependant s'assurer qu'elle provient d'une source sûre (cf. 5.1). Les définitions rédigées ou modifiées par des terminologues doivent toujours être vérifiées par des spécialistes et signalées comme telles (p. ex. par la mention « d'après »).

Toute définition devrait respecter les principes suivants :

Concision

La définition doit être concise tout en reprenant les caractères distinctifs de la notion (cf. 2.2.2). Lorsque des définitions sont modifiées ou simplifiées pour en faciliter la lecture, il faut veiller à ce qu'aucune erreur ne s'y glisse. La modification de la définition doit tenir compte des besoins des utilisateurs.

Exemple : Définition d'origine

« Durcissement résiduel – Dans les alliages ferreux, effet obtenu par la formation complémentaire de martensite, à la suite de la décomposition de l'austénite résiduelle, se produisant au cours du refroidissement consécutif à un revenu. »

Mauvaise simplification :

« Durcissement résiduel – Effet obtenu dans les alliages par la formation de martensite. »

Bonne simplification :

« Durcissement résiduel – Effet obtenu dans les alliages ferreux au cours du refroidissement consécutif à un revenu. »

Normalement une fiche terminologique ne comprend qu'une seule définition dans chaque langue. Il peut cependant s'avérer nécessaire de fournir plusieurs définitions : une définition simplifiée et une définition plus détaillée et plus spécifique pour les spécialistes.

Référence au système de notions

La définition doit situer clairement la notion dans le système de notions (cf. 5.3.3).

La définition nomme le générique puis délimite la notion considérée par rapport aux notions coordonnées en énumérant ses caractères distinctifs (cf. 2.2.2).

Exemple : « cheval » (système « ongulés »)

« Mammifère ongulé domestique utilisé comme monture et comme animal de trait. »

Dans un système de relations partitives (définition par extension), la définition doit indiquer à quel tout une partie est rattachée et sa position par rapport aux autres parties.

Exemple : « moyeu » (système « vélo ») :
« Partie centrale de la roue rattachée à la jante par les rayons. »

Référence au domaine

Toutes les notions d'un même système doivent être définies selon la même logique conceptuelle. Ainsi dans le système « ongulés » il serait faux de définir, d'un côté, le cheval comme un « animal de trait » (aspect : utilisation), de l'autre, le bœuf comme un « artiodactyle » (aspect : système zoologique).

La définition doit aussi tenir compte des caractères spécifiques au domaine, l'« eau » par exemple ne se définit pas de la même façon en physique et en chimie :

Exemple : « eau » (chimie) :
« Corps liquide dont les molécules sont composées d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène. »

« eau » (physique) :
« Liquide qui gèle à 0° C et qui bout à 100° C à une pression de l'atmosphère. »

Utilisation de termes définis

Seuls des termes déjà définis ou considérés comme connus et relevant du même domaine peuvent être intégrés à une définition. Si une définition utilise un terme non connu ou non défini, celui-ci devra également être intégré dans la base de terminologie.

Exemple : « fustine » :
Mauvaise définition : « Matière tinctoriale jaune tirée du **Cotinus coggygria**. »
Bonne définition : « Matière tinctoriale jaune tirée de l'arbre à perruque ou fustet (**Cotinus coggygria**). »

Mention du secteur d'application

Certains textes de loi ou normes techniques, pour répondre à leurs besoins, donnent à certaines notions une autre définition que celle établie habituellement dans le domaine d'origine (voir exemple ci-dessous : « eau »). Ces définitions juridiques ou tirées de normes ne sont valables que dans le contexte où elles sont utilisées. Il est donc important, pour traduire des textes dans ces secteurs, de connaître le sens particulier donné à un terme. La saisie de définitions de ce type dans une banque de terminologie peut ainsi être justifiée, à la condition de bien mentionner le champ d'application particulier, p. ex. dans le champ du domaine ou éventuellement dans la définition elle-même.

Exemple :

« **Au sens de la présente loi**, on entend par « installation de télécommunication » : les appareils, lignes ou équipements destinés à transmettre des informations au moyen de techniques de télécommunication ou utilisés à cette fin. » (LTC, RS 784.10, état 2010-07)

« **Dans les soumissions de travaux de construction**, la « série des prix » décrit pour chaque article ou prestation quel genre de prix doit être choisi. »

Les définitions juridiques divergent bien souvent de l'usage courant et peuvent contenir des éléments étrangers au domaine.

C'est pourquoi la définition générale devrait également figurer sur la fiche et précéder la définition juridique.

Exemple : « eaux superficielles »

Acception générale :

« Toutes les eaux naturellement ouvertes sur l'atmosphère, y compris les fleuves, les rivières, les lacs, les réservoirs, les ruisseaux, les lacs de barrage, les mers, les estuaires, etc. »⁵

Loi fédérale suisse sur la protection des eaux :

« Les eaux de surface, les lits, les fonds et les berges **de même que la faune et la flore qui y vivent.** »

Éviter les définitions circulaires

Il faut éviter à tout prix qu'une notion se définisse par elle-même.

Exemple : « textile »

Mauvaise définition : « Produit de l'industrie textile »

Bonne définition : « Étoffe se composant de fibres tissées ou tricotées. »

Éviter les définitions négatives

Une définition négative peut s'avérer fautive car le caractère (négatif) peut s'appliquer à d'autres notions ; il manque donc un caractère distinctif existant.

Exemple : « remorque »

Mauvaise définition : « Véhicule sans moteur »

Bonne définition : « Véhicule sans moteur destiné à être tiré par un véhicule tracteur. »

Les caractères négatifs peuvent être employés dans une définition seulement si la notion elle-même est négative.

Exemple :

« mot invariable » = « Mot qui ne comporte pas de modification de flexion. »

⁵ Source : Aquaportail (consulté le 18.07.2014) [accessible sous] <http://www.aquaportail.com/definition-6134-eaux-superficielles.html#ixzz37iaZVBgA>

Description

4.1.6.3

Dans certains domaines il est d'usage d'avoir recours à des descriptions qui ne sont pas soumises aux mêmes règles de rédaction que la définition (p. ex. définition par compréhension : notion générique + caractères distinctifs).

Exemple : profession « ramoneur »

« Le ramoneur nettoie, entretient et contrôle les systèmes de chauffage tout en respectant les normes de sécurité, d'hygiène, de consommation d'énergie et d'environnement. »

Une bonne description de notion reprend les caractères essentiels de la notion, sans toutefois être exhaustive.

Exemple : « courroie » = « Système de transmission d'un mouvement. »

Si on a recours à une description faute de définition exacte, celle-ci ne sera pas saisie dans le champ « Définition » mais dans un champ spécifique ou dans le champ « Notes », par exemple.

Si on ne dispose pas d'une description valable, un contexte explicatif ou une illustration peuvent être utilisés.

Notes

4.1.7

Il est conseillé de prévoir un champ « Notes » afin de consigner des informations complémentaires pour lesquelles aucun champ spécifique n'a été prévu. Ces informations peuvent concerner l'utilisation d'un terme, en particulier les régionalismes, les usages particuliers, son statut, ou la notion, par exemple une explication sur l'évolution ou l'histoire de la notion ou une description (cf. 4.1.6.3 Description). Les différents types d'observations doivent pouvoir être clairement identifiés sur la fiche, et ce de manière cohérente. Bien entendu ces observations peuvent également faire l'objet de champs individuels séparés.

4.1.8 Régionalismes

Les particularités régionales ou propres à un pays doivent être mentionnées sur la fiche. Ces informations peuvent faire l'objet d'un champ spécifique (champ « Pays ») ou être saisies dans le champ « Notes » et identifiées comme telles.

Exemples :	Terme :	grenier
	Pays :	FR
	Terme :	galetas
	Pays :	CH
	Terme :	elevator
	Pays :	US
	Terme :	lift
	Pays :	GB

Les codes de pays doivent s'aligner sur la norme internationale ISO 3166 « Codes des noms de pays et de leurs subdivisions ».

4.1.9 Statut de la désignation

Il est important d'indiquer le statut d'une désignation, d'un terme, à savoir s'il s'agit d'un terme officiel, désuet ou à déconseiller, etc.

Exemples :	normalisé	-	non normalisé
	officiel	-	non officiel
	désuet	-	nouveau / néologisme
	déconseillé	-	toléré, privilégié
	confirmé	-	non confirmé / proposition

Cette information peut également être consignée dans le champ « Notes ».

Degré d'équivalence

4.1.10

Il peut aussi être utile d'indiquer jusqu'à quel point il y a équivalence entre les termes des différentes langues. Les divergences éventuelles doivent faire l'objet d'une note. On peut indiquer le degré d'équivalence sous la forme de simples signes :

- = même compréhension *)
- ~ compréhension similaire
- > compréhension plus étroite
- < compréhension plus large

*) La compréhension (ou intention) d'une notion correspond à l'ensemble de ses caractères. Plus la compréhension d'une notion est large, plus son extension (c'est-à-dire l'ensemble des notions incluses) est réduite (cf. 5.3.3).

Exemple : fr logistique

en logistics (mil.)

fr = en GB < en US

- Partie de l'art militaire qui regroupe les activités cohérentes permettant aux armées en campagne de vivre, de se déplacer et de combattre dans les meilleures conditions d'efficacité.
- Gestion systématique de l'ensemble des activités inhérentes au déplacement des matières, des en-cours de fabrication et des produits finis à partir de la source des approvisionnements jusqu'à la destination des livraisons.
- US aussi :
aliénation de matériel obsolète

Degré de synonymie

4.1.11

Comme signalé au point 4.1.1.1 (Synonymes), il n'est pas rare de trouver sur une même fiche des quasi-synonymes à côté de véritables synonymes. Cette pratique n'est pas conseillée bien que très répandue. Dans ce cas, il est utile d'indiquer, dans le champ « Notes », également, le degré de synonymie entre les termes, en utilisant, éventuellement, les signes de comparaison : =, ~, >, < et en ajoutant une note explicative.

Exemple : voiture < véhicule automobile

4.1.12 Contexte

Le contexte présente l'environnement linguistique d'un terme. Le contexte doit impérativement contenir le terme traité et ne peut en aucun cas être modifié par l'auteur de la fiche. Il faut distinguer le contexte langagier et le contexte définitoire.

4.1.12.1 Contexte langagier

Il illustre l'usage du terme dans une langue de spécialité.

Exemples : « prélever l'impôt à la **source** »
« dédouaner **avec** passavant »

Ce type de contexte est particulièrement utile dans un contexte de terminologie orientée vers la traduction ou la rédaction technique.

4.1.12.2 Contexte définitoire

En l'absence de définition (cf. 4.1.6) ou de description de la notion on saisira un contexte qui permettra de comprendre la notion. Le contexte définitoire reprend les caractères essentiels d'un objet, il en énonce les fonctions, décrit les conséquences d'un événement, etc.

Exemple : « multiplexeur OMUX »
« Un multiplexeur OMUX correspond à un assemblage de filtres radiofréquences, [...] le signal résultant du multiplexage [étant] ensuite dirigé vers une antenne d'émission large bande. »

4.1.12.3 Choix du contexte

Il va de soi qu'on ne reprendra pas comme contexte définitoire un texte contenant la désignation mais ne fournissant aucune explication sur sa signification. Si l'on dispose déjà d'une définition, on privilégiera un contexte qui donne des informations complémentaires, comme l'utilisation du terme dans la langue de spécialité. Enfin, le rôle du contexte ne doit pas être réduit à une simple illustration de l'usage d'un terme, il permet dans certains cas de donner tout son sens à l'unité terminologique, voire de la reconstituer.

Exemple :

équivalent français de « Zurückbehaltung »

« Le nouveau droit n'autorise le **maintien d'une personne contre son gré dans l'institution** qu'à de strictes conditions [...] » [Code Civil suisse (RS 210, état 2013-01)]

Le contexte peut être abrégé pour ne garder que l'essentiel. Selon le cas on aura recours au point de suspension entre crochets.

Exemple :

Terme : « passavant »

Contexte complet : « **Les marchandises** désignées aux articles 15 et 17 peuvent, moyennant observation des prescriptions de la présente loi ou des règlements, **être dédouanées avec passavant** contre paiement ou garantie des droits de douane et autre droits. »

Contexte abrégé : « Les marchandises [...] peuvent [...] être dédouanées avec passavant ... »

Phraséologie spécialisée**4.1.13**

Les langues de spécialité se caractérisent par la présence de locutions spécifiques et figées à l'intérieur d'un domaine donné. La phraséologie est donc un élément important de la fiche terminologique, qu'il s'agisse d'une formule toute faite : « être dans le rouge », qu'elle soit associée à un terme : « tenter un procès », ou qu'elle se substitue au terme : « personne apte à participer aux débats » (cf. Phraséologie en tant que désignation sous 5.5.4.1). La phraséologie doit pouvoir être consignée sur la fiche terminologique et identifiée comme telle. Grâce à cette information les utilisateurs (traducteurs ou rédacteurs) peuvent reproduire un discours authentique reconnu comme tel par les spécialistes.

La langue des traités, par exemple, utilise souvent, par souci de clarté et de cohérence juridique, des formules toutes faites (expressions, syntagmes, tournures) dont les traductions sont également figées et que le traducteur doit respecter.

Il est important de consigner la phraséologie dans son intégralité et pas seulement les éléments qui la composent.

Exemple : (Conférence finale de la Conférence d'Helsinki)

laws and regulations, including those relating to foreign exchange

Exemple : « prélever l'impôt à la source »

« dédouaner avec passavant »

En raison de son rôle dans la langue de spécialité et des formes diverses, parfois complexes qu'elle peut prendre, le traitement de la phraséologie est abordé de façon détaillée au point 5.5.

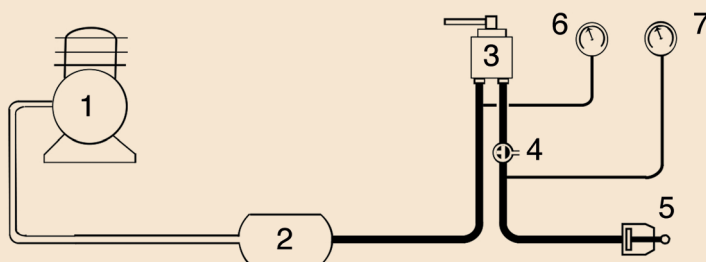
4.1.14 Illustration

Il est souvent difficile de donner une définition exacte et concise de certaines pièces mécaniques ou parties d'un objet. Des illustrations (dessins, schémas, graphiques) sont souvent plus claires qu'une définition ou peuvent la compléter. Attention aux éventuels droits d'auteurs liés à la reprise d'illustrations sur Internet, par exemple. Il est important de toujours citer la source exacte des illustrations utilisées.

Exemple :

Frein de manœuvre : Frein pneumatique à action directe des véhicules moteurs et des voitures de commande commandé à l'aide du robinet du frein de manœuvre.

Rangierbremse : auf dem Triebfahrzeug oder Steuerwagen vorhandene direkt wirkende Luftbremse, die mit dem Rangierbremsventil bedient wird.



1	compresseur	Kompressor
2	réservoir principal	Hauptluftbehälter
3	robinet du frein de manœuvre	Rangierbremsventil
4	robinet d'isolation du frein	Absperrhahn zur Rangierbremse
5	cylindre de frein	Bremszylinder
6	manomètre de la conduite d'alimentation	Manometer der Speiseleitung
7	manomètre du cylindre de frein	Manometer der Bremszylinder

Source : Prescriptions suisses de circulation des trains PCT, R 300.14, 2012, Complément 1, chap. 8 Frein de manœuvre, p. 593

Variantes orthographiques**4.1.15**

L'utilisateur appréciera de trouver des indications sur les variantes orthographiques d'un terme dans une langue donnée. Ces variantes peuvent être traitées comme des synonymes (cf. 4.1.1.1) ou simplement mentionnées dans le champ « Notes » ou un champ spécifiquement dédié à cet usage.

Exemples : - Fotografie, Photographie

- colour, color

- clef, clé

Les variantes orthographiques peuvent être liées à la dispersion terminologique, à une réforme de l'orthographe etc.

4.1.16 Translittération

La translittération est utilisée pour les langues dont les caractères ne sont pas disponibles dans un autre système de caractères. Dans ce cas, il faut utiliser la translittération correspondant à la langue traitée et ne pas créer soi-même un système de translittération, sauf s'il existe des raisons techniques particulières pour le faire.

Exemple de translittération arabe

Arabic	Transliterated	Isolated	Transcription	pronunciation
ألف	ālif	ا	ā	Like A in Apple
باء	bā'	ب	b	Like B in Baby
تاء	tā'	ت	t	Like T in Tree
ثاء	thā'	ث	th	Like the Th in Theory
جيم	jim	ج	j	Sometimes like the G in Girl or like the J in Jar
حاء	hā'	ح	h	Like the h in he yet light in pronunciation

Extrait : Arabic keyboard, Arabic transliteration⁶

4.1.17 Renvoi

Il est utile de pouvoir renvoyer d'une fiche à une autre fiche ou d'un terme à un autre terme proche permettant de compléter la compréhension d'une notion, d'avoir accès à des quasi-synonymes ou encore d'éviter la confusion entre les termes etc. Les renvois peuvent se faire sous forme de liens hypertextes.

Données de gestion

4.2

La gestion et la maintenance d'une banque de données terminologique exigent la présence des informations suivantes sur la fiche terminologique :

- Numéro d'identification
- Indicatif de langue
- Date de première saisie et de modification
- Bureau émetteur, auteur
- Code de collection

Numéro d'identification

4.2.1

Le numéro d'identification de la fiche est généralement un numéro unique généré de façon automatique par le système et qui permet de retrouver facilement une fiche dans une banque de terminologie. Cela est particulièrement utile dans les cas d'homonymie, p.ex. « transformation » qui fait l'objet de plusieurs fiches dans des domaines divers et peut être traduit de différentes manières selon le domaine.

Indicatif de langue

4.2.2

L'indicatif de langue permet d'identifier la langue d'un terme et est utilisé comme critère de sélection.

La codification des langues doit s'aligner sur la norme internationale ISO 639 « Codes pour la représentation des langues »

Exemple : en « key » = de « Schlüssel » = fr « clé »

Date de première saisie et de modification

4.2.3

La date de première saisie de la fiche et celle de dernière modification donnent une bonne indication sur l'actualité de la fiche.

Les données sont souvent présentées comme cela se pratique en informatique (AAMMJJ) afin d'en faciliter le traitement automatique.

Exemple : 13 février 2002 = 20020213

4.2.4 Bureau émetteur, auteur

L'origine de la fiche, c'est-à-dire le bureau émetteur, peut être un élément d'information important à la consultation. Cette information sera donnée sous forme de code ou tout au moins sous forme abrégée.

Pour la gestion des données, le contrôle de qualité p.ex., il est utile de savoir également qui a créé ou modifié une fiche. Cette information ne doit pas nécessairement être systématiquement visible à l'interrogation.

4.2.5 Identification de collections terminologiques

Les langues de spécialité évoluant continuellement, il est important de pouvoir extraire de la banque de données des ensembles ou des sous-ensembles de fiches afin de procéder à des mises à jour (cf. 5.7 Maintenance des données terminologiques).

L'extraction de fonds terminologiques en vue d'une mise à jour peut se faire selon divers critères, p.ex. l'ensemble des termes qui sont liés à une notion, qui ont la même source, qui appartiennent à un même domaine, à une même collection ou projet thématique, ou qui ont été élaborés dans un certain laps de temps. L'usage de codes facilite l'extraction des fiches en vue d'un tel traitement, à la condition bien entendu que ces codes figurent sur la fiche. Un champ spécial peut également être prévu aux fins d'extraction.

Exemple :

La révision de la législation sur la protection des données nécessitera l'extraction de toute la terminologie sur ce thème. La sélection des fiches pertinentes n'est possible que si celles-ci possèdent un code distinctif.

4.2.6 Statut de la fiche terminologique

Il est important d'indiquer le statut de la fiche terminologique. Une fiche peut être en cours d'élaboration (fiche de travail), elle peut avoir été validée du point de vue linguistique par des natifs ou par des experts du domaine.

Élaboration de fiches par étapes

4.3

Dans les services de traduction où les problèmes de terminologie sont généralement traités dans l'urgence, il n'est pas toujours possible de rassembler simultanément l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration de fiches complètes. Cela est vrai, également, pour les services de terminologie confrontés à des demandes urgentes et ne pouvant pas toujours effectuer des recherches approfondies.

Dans ces conditions, une approche pragmatique s'impose : se limiter à l'essentiel et compléter plus tard et progressivement les fiches incomplètes, soit dans le cadre d'un travail thématique, soit en les confiant au service de terminologie qui les complétera dans le cadre d'un projet de terminologie.

Même dans le cadre de travaux thématiques (cf. 5.2.3) il peut être intéressant de saisir des fiches encore incomplètes mais contenant des informations déjà suffisamment fiables pour être utiles à certains utilisateurs.

Certaines informations obligatoires doivent cependant figurer d'emblée sur la fiche ; il s'agit notamment des termes eux-mêmes et des équivalents dans une ou plusieurs langues, des données obligatoires de gestion, et surtout de la ou des sources. En l'absence de source, évaluer la qualité d'une fiche ou la compléter s'avère impossible. Il est toujours plus facile d'indiquer la source lorsqu'elle est disponible, plutôt que de la rechercher plus tard.

La mention du domaine (cf. 4.1.5) est, elle aussi, indispensable. La condition pour la mise en œuvre de l'approche « pragmatique » est que l'auteur informe les utilisateurs soit par des notes (cf. 4.1.7), soit par une mention de fiabilité, voire par un indice spécifique de la qualité relative de ces fiches de travail. Ces informations contribuent à garantir la qualité et l'utilité de la banque de terminologie car elles permettent une utilisation critique du contenu.

Sur ce thème nous renvoyons au chapitre Approche pragmatique sous 5.2.4.2.

Méthodes de travail en terminologie

En matière de terminologie les méthodes de travail adoptées par les services de traduction sont déterminées en grande partie par leurs objectifs, leurs besoins en terminologie et les conditions de travail. Le travail de terminologie est alors avant tout orienté vers la traduction.

Certains services sont spécialisés dans un domaine particulier, plus ou moins bien délimité, même s'ils sont amenés à traduire ou à rédiger des textes émanant d'autres domaines. Ils ont par conséquent surtout besoin de disposer d'une terminologie très précise dans leur domaine de spécialité. Pour ces services il est avantageux d'exploiter une documentation d'un bon niveau de qualité sur le long terme, par exemple en s'abonnant à des revues spécialisées, et d'établir des liens privilégiés et durables avec des spécialistes.

D'autres services de traduction ou de rédaction sont, au contraire, polyvalents, même s'il leur arrive parfois de travailler de façon prolongée dans certains domaines particuliers. Leur activité nécessite une terminologie plus vaste couvrant toute une gamme de domaines. Les besoins, et par conséquent les travaux de terminologie, évoluent alors en fonction des priorités.

Dans les pays monolingues les activités des services de traduction sont avant tout orientées vers la communication avec l'étranger. Pour ces pays, il est essentiel de disposer d'une terminologie précise et uniformisée dans diverses, éventuellement nombreuses langues cibles. À l'opposé, les services de traduction qui se trouvent dans des pays ou à l'intérieur d'institutions qui possèdent plusieurs langues officielles doivent, tout d'abord, disposer de la terminologie officielle dans ces langues, chaque langue pouvant être traitée comme langue source ou comme langue cible. Une étroite coopération avec les juristes et autres spécialistes est, de ce point de vue, essentielle pour eux, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter des actes législatifs qui font foi dans chacune des langues officielles. Cela est d'ailleurs également valable pour tout service appelé à traduire des accords ou traités internationaux dont chaque version linguistique fait foi.

Sources d'information

5.1

Quiconque effectue un travail de terminologie doit s'assurer de la fiabilité de ses sources. Les vocabulaires et les textes scientifiques et techniques émanant d'un seul auteur peuvent contenir une terminologie largement marquée par le savoir et les intérêts particuliers de cet auteur, par conséquent peu répandue et éventuellement sujette à caution. Les vocabulaires émanant de commissions d'experts ou d'organisations professionnelles, par contre, sont fondés sur des travaux effectués par un ensemble de spécialistes. Les normes terminologiques constituent les sources les plus fiables mais sont peu nombreuses.

Spécialistes et auteurs de textes spécialisés

5.1.1

Les spécialistes et les auteurs de textes spécialisés sont la première source d'information terminologique. De plus, ils peuvent conseiller en matière de documentation, définir des notions dans leur domaine de spécialité et vérifier des définitions, déterminer les termes à préconiser, évaluer la qualité des fiches et réviser des travaux de terminologie y compris de type phraséologique, surtout dans leur langue maternelle.

Il convient, cependant, de toujours vérifier que la terminologie, que recommande un spécialiste, est bien la terminologie communément en usage dans son domaine de spécialité ou si, au contraire, elle est spécifique à son entreprise ou à lui-même en tant que spécialiste. En d'autres termes, il faut analyser d'un œil critique les informations fournies. En l'absence de documents techniques fiables, il est envisageable de citer un spécialiste comme source ; celui-ci figurera en tant que tel sur la fiche terminologique.

Les terminologues ont intérêt à travailler le plus possible avec les spécialistes et à leur soumettre leurs fiches, même les cas qui ne leur posent pas de problème majeur. Les échanges avec les spécialistes permettent de lever toutes les ambiguïtés et contradictions éventuelles. Dans le cadre d'un travail terminologique portant sur un nombre important de termes, à l'occasion par exemple de la traduction d'un texte long ou de la confection d'un glossaire, il est essentiel de mobiliser plusieurs experts pour couvrir l'ensemble des sous-domaines et des langues traités, voire même de créer un groupe de travail dont les membres possèdent à la fois les compétences techniques et les compétences linguistiques nécessaires.

La coopération avec les spécialistes, qui facilite la définition des notions, nécessite une organisation particulière. Tout d'abord, elle suppose une planification et une préparation minutieuses ainsi qu'un regroupement des questions par thèmes afin que la charge de travail, qui incombe aux experts, soit limitée et la discussion plus efficace. De plus, une gestion de projet fondée sur une bonne méthodologie contribue à la cohérence de la collection terminologique aussi bien sur le fond que sur la forme, même si le travail est morcelé. Il est important, pour cette raison, de fixer d'emblée non seulement les règles de travail mais aussi les informations à traiter.

5.1.2 Bibliothèques et centres de documentation

Les bibliothèques et les centres de documentation spécialisés sont, en terminologie, des sources d'information particulièrement précieuses. Le choix devra porter sur des documents fiables du point de vue de la terminologie, et se faire selon les critères suivants :

- une publication scientifique et technique est en règle générale plus fiable qu'une publication générale,
- une publication scientifique et technique est plus fiable dans la langue originale qu'une traduction,
- une communication dans une revue spécialisée est généralement plus fiable qu'un article sur le même sujet dans la presse quotidienne ou hebdomadaire,
- un texte normatif officiel est plus fiable et plus contraignant qu'un texte officiel non normatif,
- une publication technico-scientifique consacrée essentiellement au domaine de spécialité auquel appartiennent les termes et notions à traiter est plus fiable qu'une publication semblable mais qui ne traite qu'accessoirement le sujet,
- les auteurs de textes spécialisés sont plus crédibles lorsqu'ils s'expriment dans leur langue de travail,
- une information confirmée par diverses sources indépendantes les unes des autres est plus sûre.

Exploitation de traductions

5.1.3

D'un point de vue terminologique, il est souvent intéressant d'exploiter les traductions qui ont été produites en interne. On obtient ainsi une image de la langue en usage à l'intérieur de l'entreprise avec, dans une certaine mesure, la possibilité d'uniformiser la terminologie.

! *En règle générale il n'est pas recommandé de reprendre sans aucun contrôle la terminologie provenant d'une traduction.*

L'exploitation terminologique de textes traduits n'est cependant intéressante que si la traduction a fait l'objet d'une vérification. Les traductrices et traducteurs ont en effet souvent trop peu de temps pour noter minutieusement leurs sources et autres données terminologiques importantes, de sorte que la vérification des équivalents utilisés dans la traduction nécessite souvent une recherche approfondie. De plus, la qualité terminologique d'une traduction dépend essentiellement de l'usage auquel elle est destinée. Ainsi, la traduction du manuel d'utilisation d'une machine très onéreuse ou celle d'un contrat est d'un point de vue terminologique beaucoup plus fiable que celle d'un simple document d'information.

La situation se présente différemment dans les pays ou les organisations multilingues. Il va de soi que les traductions de textes officiels, dans les différentes langues nationales, sont plus fiables que les traductions de textes semblables effectuées pour simple information dans un pays monolingue. À cela s'ajoute le fait que dans une communauté multilingue, nombreuses sont les personnes à disposer d'une maîtrise suffisante des différentes langues, langue source et langue cible, pour assurer un contrôle de qualité régulier.

Sources autorisées

5.1.4

Les normes terminologiques, les vocabulaires normalisés et les « recommandations » terminologiques des organisations professionnelles constituent les sources les plus fiables parce que, en général, les milieux professionnels appartenant à un même domaine de spécialité (associations de normalisation nationales ou internationales, organisations professionnelles, syndicats professionnels etc.) participent aux travaux de normalisation.

Cela est vrai pour tous les textes normatifs. Il en va de même des textes législatifs pour lesquels interviennent non seulement les administrations compétentes, mais également les milieux concernés, parmi ceux-ci les organisations et syndicats professionnels. De plus, la procédure par étapes, communément pratiquée en matière de législation, garantit un contrôle très sérieux de la qualité des textes, et de leurs traductions. Mais parce que des erreurs peuvent survenir dans ce domaine, également en raison du manque de temps notoire, il n'est pas recommandé d'utiliser sans contrôle les textes de loi comme sources terminologiques.

Les normes et les textes législatifs élaborés dans le cadre d'une procédure multilingue peuvent être considérés comme des sources terminologiques fiables dans les différentes langues de travail ou de procédure. Cela n'est cependant valable que dans le cadre géographique ou institutionnel où les textes de loi sont applicables, c'est-à-dire là où les différentes versions linguistiques d'un texte législatif recouvrent la même réalité, à savoir uniquement dans le pays ou l'organisation concernés (cf. 5.4).

5.2 Méthodes de travail en terminologie

La méthode de travail à retenir et le type de produit visé pour un travail de terminologie donné sont définis en fonction des objectifs et des ressources disponibles. On choisira entre la recherche ponctuelle et la recherche thématique selon qu'il s'agit de résoudre sur-le-champ, en cours de traduction, un problème terminologique ponctuel ou bien d'élaborer la terminologie de tout un domaine de spécialité. L'exploitation terminologique d'un texte se situe entre les deux.

5.2.1 Recherche ponctuelle

Tout service linguistique doit, chaque jour, résoudre au plus vite des problèmes de terminologie ponctuels. Cela concerne généralement des termes, des néologismes, des expressions techniques, des appellations officielles qui ne se trouvent (encore) ni dans les banques de données ni dans les dictionnaires, ou bien des cas d'équivalence douteuse.

Dans le cadre d'une recherche ponctuelle il est important d'éviter les pertes de temps. Il est alors recommandé de procéder comme suit :

- Bien cerner le problème terminologique (origine du texte source, destinataires de la traduction ou du document, type de texte, domaine et sous-domaine) afin de pouvoir mener une recherche ciblée.
- Concentrer la recherche sur la documentation scientifique et technique directement en rapport avec le domaine traité et disponible sur place.
- Éventuellement s'adresser à un service spécialisé qui, soit répondra directement à la question, soit renverra à la documentation spécialisée ou au « bon » spécialiste.
- Enfin, si cela est nécessaire, ne pas hésiter à solliciter la collaboration d'un service de traduction spécialisé dans le domaine traité.

À de nombreux points de vue, le résultat de la recherche ponctuelle n'est pas toujours satisfaisant. Tout d'abord, la recherche d'un terme isolé nécessite généralement un investissement trop important, car il faut, pour une seule notion, bien cerner le contexte, et éventuellement, effectuer une recherche documentaire approfondie, sans que toutefois les notions avoisinantes, qui servent à la compréhension, puissent être relevées et consignées. De surcroît, le risque d'erreur est relativement important car la notion traitée n'est alors pas suffisamment délimitée et définie par rapport aux notions proches. Par exemple les dénominations des instances judiciaires dans les différents pays ne peuvent pas être bien traduites si l'ensemble du système judiciaire n'a pas été étudié dans chacune des langues, sources et cibles.

Mais s'il est vrai que les résultats de la recherche ponctuelle ne peuvent pas être intégrés sans contrôle dans une banque de données ou dans une collection thématique, il est important qu'ils soient consignés sur une fiche portant la mention « fiche de travail » (cf. 4.2.6) car ils peuvent s'avérer utiles dans le cadre d'une recherche thématique ultérieure ; dans tous les cas il est important que les principales données et les équivalents dans les autres langues, si ceux-ci sont disponibles, soient immédiatement consignés puis vérifiés par la suite.

5.2.2 Exploitation terminologique d'un texte

La traduction et la rédaction de longs textes spécialisés offre l'occasion d'effectuer des travaux terminologiques plus étendus. Il faut pour cela, d'un côté disposer du temps nécessaire, de l'autre que le texte porte sur un domaine bien déterminé. S'il s'agit d'un texte généraliste, portant sur plusieurs domaines, le résultat du travail sera comparable à celui d'une succession de recherches ponctuelles.

Si un texte de plusieurs dizaines de pages porte sur les problèmes financiers du Tiers-Monde et aborde en même temps des aspects connexes (prix des matières premières à l'exportation, prix des produits manufacturés à l'importation, incidence des prix du pétrole sur les pays industrialisés etc.), il est évident que l'analyse de chacun de ces sous-domaines sera superficielle et que les résultats seront éventuellement moins satisfaisants que s'il s'agit d'un texte de même longueur qui ne traite que des différentes formes de prêts accordés aux pays en voie de développement. Dans le deuxième cas, le résultat sera plus fiable et plus complet parce que le texte contiendra vraisemblablement toute la terminologie de base de ce domaine et que le travail de terminologie s'étendra à toutes les notions voisines. De cette manière, on constitue une terminologie autour d'un thème précis comparable au résultat d'une recherche thématique.

L'exploitation terminologique d'un texte volumineux traitant d'un sujet de façon approfondie se rapproche beaucoup d'un travail thématique restreint. Il est alors conseillé d'adopter la démarche suivante :

- rassembler une documentation détaillée représentative et qui puisse être exploitée ultérieurement,
- établir, d'emblée, des contacts avec des spécialistes compétents et constituer un groupe de travail.

Recherche systématique

5.2.3

La recherche systématique ou thématique⁷ donne les résultats les plus satisfaisants car elle permet de traiter la terminologie de tout un domaine de spécialité ou d'un sous-domaine de manière structurée et permet de mettre en évidence les relations entre les notions propres à ce domaine (schémas notionnels, cf. 5.3). En comparaison avec la recherche ponctuelle, la terminologie systématique ou thématique est d'un rapport bien supérieur car :

- le repérage et le traitement d'une notion impliquent le repérage et le traitement des notions proches,
- les efforts liés au travail préparatoire et à l'initiation au domaine de spécialité ne se font qu'une seule fois,
- la documentation est exploitée de façon rationnelle,
- le savoir des spécialistes est mis à contribution de façon optimale pour la création et la vérification des termes,
- le résultat constitue une terminologie d'ensemble qui peut être mise à la disposition du plus grand nombre via une banque de données ou sous forme papier.

Si les projets de traduction ou de rédaction dans le même domaine se multiplient ou si l'on peut prévoir que la demande va s'intensifier, il faut alors avoir recours à ce type d'approche.

Une recherche systématique peut également être envisagée en préparation à l'élaboration d'un projet de loi, de traité ou d'accord. Ceci permet de constituer une base terminologique fiable pour la rédaction puis la traduction. La terminologie du domaine est alors consignée et traitée dans sa forme la plus actuelle, les approximations, les incohérences et la dispersion terminologique, tels les chevauchements notionnels, les variantes et les synonymes, sont relevés et réduits, et les lacunes terminologiques peuvent être comblées. Des notions claires et bien définies facilitent et accélèrent les discussions techniques et évitent les malentendus superflus qui ralentissent le travail et ne peuvent que difficilement être éliminés ultérieurement.

⁷ Les termes « terminologie systématique » et « terminologie thématique » sont utilisés pour désigner un travail traitant d'un domaine de spécialité. La « terminologie systématique » est élaborée à partir d'un système de notions (cf. 5.3.3), la « terminologie thématique » à partir d'un classement des termes selon des champs notionnels ou un arbre de domaine (cf. 5.3.1 ss.). Ce type d'approche est réservé à l'élaboration de collections restreintes couvrant un domaine ou un sous-domaine bien délimité.

5.2.4 Organisation d'un travail systématique

L'activité terminologique constitue avant tout une activité intellectuelle et non pas une simple transcription. C'est pourquoi il est important qu'à l'intérieur des services linguistiques la terminologie soit pratiquée de façon permanente, c'est-à-dire en continu. Des interruptions trop longues sont néfastes parce que les liens et les rapports entre les éléments sont alors perdus ; elles sont aussi économiquement défavorables parce que les personnes chargées du travail doivent continuellement se replonger dans la matière ou se familiariser avec des aspects techniques ou méthodologiques nouveaux. Un travail de terminologie systématique ne peut être mené convenablement que dans le cadre d'un projet, réalisé selon une méthodologie comparable à celle de la gestion de projet.

5.2.4.1 Étapes d'un projet de terminologie

Seul un travail qui repose sur une méthodologie éprouvée apporte un résultat satisfaisant tant du point de vue de la qualité que de la fiabilité. La préparation efficace d'un travail systématique présuppose :

- la familiarisation avec le domaine traité (lecture de textes d'initiation),
- une bonne définition, délimitation et structuration du domaine, avec l'assistance de spécialistes, pour des recherches ciblées,
- la constitution d'une documentation riche (s'informer auprès des spécialistes) – la qualité de la terminologie en dépend (cf. aussi 5.6.1),
- l'inventaire des ressources terminologiques existantes dans le domaine traité, par exemple auprès des services et bureaux de traduction et de terminologie ou auprès des organismes professionnels car il faut éviter à tout prix de faire du travail en double,
- la mise en place rapide d'un groupe de travail, de préférence multilingue, regroupant des linguistes et des spécialistes du domaine.

C'est alors seulement que le repérage des termes et le traitement terminologique peuvent commencer, étape par étape, suivant une méthode confirmée :

- dépouillement des textes sources (tout d'abord dans une langue),
- finalisation de la nomenclature unilingue et sélection des notions à définir,
- élaboration d'un arbre de domaine,
- analyse des notions à l'aide d'un schéma notionnel (cf. 5.3),

- constitution d'un fichier de travail dans toutes les langues de travail (comprenant les données minimales, cf. 4.1, 4.3 et 5.4) ; il est recommandé de conserver les différentes versions d'un fichier de travail avec toutes les informations complémentaires en vue de leur utilisation dans les étapes ultérieures,
- traitement des définitions et des contextes,
- traitement des autres données terminologiques (p. ex. les notes) et des données générales (p. ex. les données de gestion),
- contrôle du fichier par les spécialistes,
- dernières modifications et chargement des fiches dans la banque de données.

Approche pragmatique

5.2.4.2

Il est important, dans tout projet de terminologie, de procéder par étapes car chacune des étapes doit se solder par des résultats vérifiables et exploitables. Lors du repérage et du traitement de la terminologie, les fiches de travail, clairement signalées comme telles, doivent déjà avoir atteint un niveau de qualité tel qu'il peut être intéressant de les diffuser, ne serait-ce qu'à un cercle d'utilisateurs avertis. Les différentes langues de travail ainsi que les données complémentaires (définition, contexte, exemples d'usage et autres remarques) peuvent être ajoutées étape par étape (cf. 4.3). Ainsi, l'investissement important, en temps et en argent, peut être rentabilisé plus rapidement ; de plus, les utilisateurs-tests peuvent, par leurs critiques et suggestions, agir sur l'évolution de la collection. Comme cela a déjà été dit, il nous paraît utile de conserver les différentes versions d'un fichier de travail en vue d'une utilisation ultérieure des informations inexploitées.

Un projet de terminologie, surtout dans le cadre d'une recherche thématique, doit être subdivisé en plusieurs parties bien délimitées, plus faciles et moins lourdes à traiter⁸.

Chaque partie doit être traitée dans un laps de temps raisonnable et se solder par un résultat concret, c'est-à-dire par un produit terminologique exploitable. Les parties s'ajoutent progressivement les unes aux autres pour former un tout. Des travaux de terminologie de trop grande envergure risquent de se transformer en

⁸ Citons, à titre d'exemple, des travaux consacrés au droit privé et ses différentes branches (droit commercial, droits d'auteur, droit des assurances etc.) ou encore la construction des sous-marins (la coque, les moteurs, la technologie de plongée, l'armement etc.).

travaux « sans fin », ce qui est démotivant pour les intervenants et freine la bonne progression du travail.

5.3 Schémas notionnels

Dans tous les domaines de la connaissance et de l'activité humaine, les notions sont reliées les unes aux autres. Pour favoriser le développement cohérent de la terminologie d'un domaine de spécialité, garantir la qualité de la documentation spécialisée et le transfert des connaissances, il est indispensable que la terminologie de ce domaine de spécialité soit structurée de façon à mettre en évidence les relations qui unissent les notions entre elles (présentation systématique). Un vocabulaire, même de spécialité, présenté par ordre alphabétique sert, au mieux, d'aide à la traduction ; il ne pourra cependant jamais donner une vue d'ensemble sur le contenu notionnel de ce domaine.

Les relations entre notions se prêtent bien à une représentation graphique sous forme de schémas notionnels⁹, à la condition cependant que cette représentation soit claire et compréhensible. Comme les relations entre notions peuvent être de nature différente et complexes, il n'est pas aisé de les représenter dans un système unique. C'est pourquoi, différents types de schémas notionnels peuvent être utilisés : le champ notionnel (5.3.1), l'arbre de domaine (5.3.2), les deux solutions laissant une assez grande liberté dans l'ordonnancement des notions, ou encore le système de notions (5.3.3) qui est construit selon une structure hiérarchique rigoureuse et logique.

L'objectif d'un travail terminologique et l'utilisation qui en sera faite détermineront si un schéma notionnel est nécessaire ou non, car l'investissement en temps est souvent important. L'effort se justifie pleinement s'il s'agit de fournir une représentation claire du vocabulaire d'un domaine à des fins de rédaction technique, de comparaison ou d'harmonisation de terminologies. À cela s'ajoute qu'il est possible de sauvegarder un schéma notionnel dans une banque de terminologie (cf. 5.8.2), ce qui permet, à tout moment, d'extraire ou d'imprimer des vocabulaires ou des lexiques structurés selon ce schéma.

L'intérêt des schémas notionnels est particulièrement évident lorsque la terminologie se pratique dans un contexte multilingue. La comparaison entre champs notionnels, arbres de domaines ou systèmes de notions dans différentes langues permet de mettre en évidence et de combler des lacunes terminologiques (cf. 5.4.1 Comparaison de terminologies). S'il s'agit de comparer des notions isolées, il est suffisant d'établir un système de notions (cf. 5.3.3) pour un groupe de termes restreints et de clarifier ainsi les cas de synonymie à l'intérieur d'une langue ou d'équivalence entre différentes langues.

Les schémas notionnels, notamment les champs notionnels et les arbres de domaine, fournissent une vue d'ensemble claire et cohérente d'un domaine de spécialité tout entier. On peut faire ici la comparaison avec un vaisselier bien organisé dans lequel les objets sont rangés selon leur fonction (la vaisselle, de tous les jours ou des grands jours ; les verres, à vin et à eau ; les tasses etc.) ; il en ira de même des termes qui seront regroupés par appartenance au même groupe de notions (cf. 5.3.2 : arbre de domaine « Parlement : Organes ; Procédures, Documents »). Au-delà de leur fonction de classification, les schémas notionnels constituent une aide précieuse dans l'organisation du travail (répartition des tâches, déroulement du travail, constitution du corpus documentaire, choix des spécialistes), et la rédaction des définitions ; en effet, les génériques utilisés dans la classification des notions sont repris dans les définitions par compréhension (cf. 4.1.6.1).

Champ notionnel

5.3.1

Le champ notionnel permet de regrouper des notions qui ont entre elles des liens thématiques. Grâce à sa structure relativement souple la représentation des relations entre notions sous cette forme permet, mieux que le système notionnel, de classer des notions appartenant à des catégories différentes. Si un domaine comprend des objets de nature très différente (abstraite et concrète), reliés entre eux par des relations de nature différente (fonction, chronologie, nature de l'objet, etc.), il sera difficile de les situer dans un système hiérarchique.

Par exemple, dans un champ notionnel consacré au domaine de l'éducation, on regroupera les notions par catégories ou par thèmes, non seulement pour les différents systèmes d'éducation et niveaux scolaires, les types de diplômes et les titres, mais également pour les types de cours, les moyens et les aides, les matières enseignées et le personnel enseignant.

La majorité des notions, qui seront traitées dans un tel travail, appartiennent aux catégories les plus variées ; la structure du champ notionnel est adaptée, aussi longtemps qu'il ne s'agit pas de normaliser, ni de comparer de façon exhaustive des terminologies multilingues, tâches pour lesquelles le système de notions (5.3.3) est recommandé.

Exemple : partie d'un champ notionnel sur le système d'éducation en Suisse

SECTEUR INSTITUTIONS SCOLAIRES

Primaire : École primaire

Secondaire I : École secondaire

 Cycle d'orientation

 Exigences élémentaires

 Exigences élevées

 Enseignement de caractère pré gymnasial

Secondaire II : École de culture générale

 Gymnase (institution préparant à la maturité)

 Ecole de culture générale (institution préparant
à la maturité spécialisée)

 Formation professionnelle initiale

 École professionnelle

 de type dual (cours + apprentissage)

 à temps plein (cours + stage)

 École préparant à la maturité professionnelle

Tertiaire : Hautes écoles

 Formation professionnelle supérieure

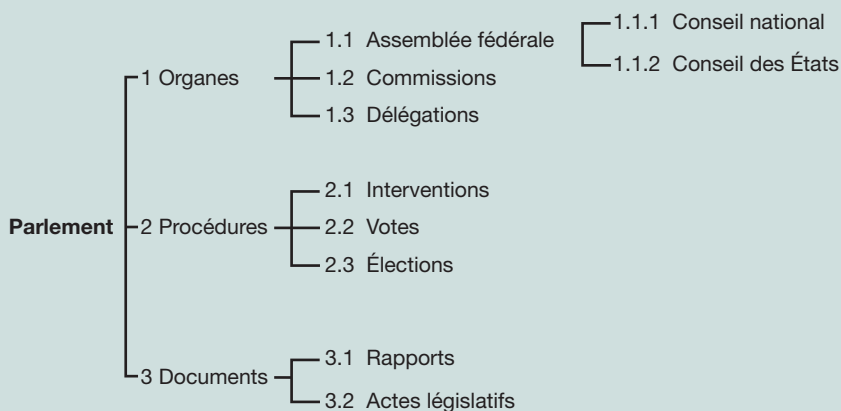
Source : CDIP – Le système éducatif suisse, 2014

Arbre de domaine

5.3.2

La représentation de la structure conceptuelle d'un domaine sous forme d'arborescence, l'arbre de domaine, permet d'ordonner l'ensemble des notions d'un domaine donné selon les catégories (on parle de « classes d'objets ») auxquelles elles appartiennent. Ces notions seront concrètement identifiées dans la phase d'initiation au domaine et de dépouillement des textes. En effet, au fur et à mesure que l'on explore le domaine, on découvre les termes propres à ce domaine et les notions (objets concrets ou abstraits) qui se cachent derrière les termes. Le classement d'une notion dans une classe d'objets se fait en répondant à la question « QU'EST-CE QUE C'EST ? ». Les objets de même nature sont ainsi regroupés par classes d'objets. Ce sont les relations, les liens concrets entre les catégories d'objets qui constituent l'ossature, l'organisation notionnelle du domaine. Celle-ci sera représentée soit sous forme d'arborescence, soit sous forme de liste numérotée, ce qui peut s'avérer plus pratique.

Exemple : partie d'un arbre de domaine de la notion « Parlement suisse » sous forme d'arborescence



Exemple : partie d'un arbre de domaine de la notion « vélo »

Sous forme de liste numérotée

1. VÉLO

1.1 Cadre

1.2 Selle

1.3 Frein

1.3.1 Frein sur jantes

1.3.1.1 Frein à étriers à tirage central

1.3.1.2 Frein à étriers à tirage latéral

1.3.1.3 Frein Cantilever

1.3.1.4 Frein V-brakes

1.3.1.5 Frein hydraulique

1.3.1.6 ...

1.3.2 Frein sur moyeu

1.3.2.1 Frein à disque

1.3.2.2 Frein à tambour

1.3.2.3 Frein à rétropédalage

1.4 Guidon

1.5 Roue

1.5.1 Moyeu

1.5.2 Jante

1.5.3...

5.3.3 Système de notions

Un système de notions représente les relations existant entre les notions. Un système de notions est utilisé pour traiter un nombre limité de notions car il peut vite devenir très complexe. Il sert :

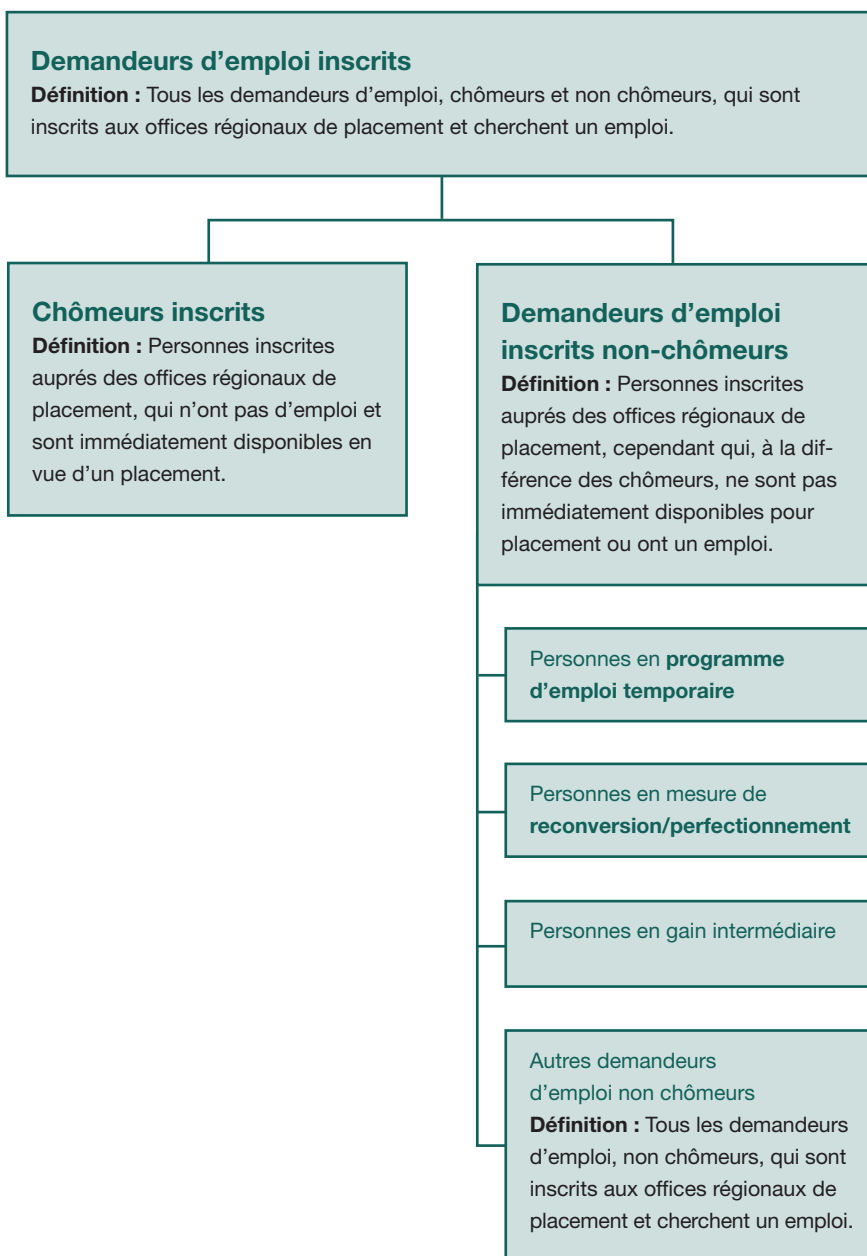
- à la comparaison des notions et de leurs dénominations dans une langue (distinctions synonymiques) ou entre différentes langues (distinctions entre équivalents),
- de base à l'harmonisation et à la normalisation de la terminologie,
- à structurer le savoir.

Il existe plusieurs types de relations. Les relations hiérarchiques sont les plus fréquentes en terminologie. On distingue, d'une part, les relations abstraites qui incluent notion générique (hyperonyme), notion spécifique (hyponyme) et notion coordonnée (notion qui se trouve au même niveau que les autres notions spécifiques) ; d'autre part, les relations partitives qui correspondent à la relation « tout et partie ».

Ce qui détermine la position d'une notion dans un système de relations abstraites, ce sont l'extension (c'est-à-dire l'ensemble des notions placées sous une notion générique) et la compréhension (c'est-à-dire l'ensemble des caractères constituant une notion). Plus la compréhension d'une notion est grande (donc plus les caractères distinctifs sont nombreux) plus son extension est limitée (moins il y aura de notions spécifiques placées sous cette notion). À cela s'ajoute que toute notion générique peut être la notion spécifique d'une notion d'un niveau supérieur.

Les définitions constituent la base des systèmes de notions car elles reprennent les caractères distinctifs des notions et délimitent ainsi les notions les unes par rapport aux autres.

Ceci peut être démontré à l'aide d'un exemple extrait du domaine de la statistique du travail et plus particulièrement les notions « chômeur » et « demandeur d'emploi » :



Les deux définitions montrent que dans les deux cas, « demandeur d'emploi » et « chômeur », on a affaire à des personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi. La notion « chômeur » contient cependant le caractère distinctif « personne disponible immédiatement ». Par conséquent « demandeur d'emploi » est la notion générique, « chômeur » la notion spécifique.

Travail de terminologie multilingue

5.4

Le travail de terminologie multilingue requiert des connaissances en langues étrangères mais aussi une connaissance des différents contextes linguistiques. Les problèmes de terminologie multilingue orientée vers la traduction varient selon qu'on a affaire à des textes élaborés dans un contexte multilingue ou à des textes en langue étrangère dans un milieu monolingue (cf. aussi 5.1.3).

Comparaison de terminologies

5.4.1

La première étape d'un travail de terminologie fiable consiste à clarifier les notions et les termes correspondants dans une langue, « la langue source »¹⁰. La recherche systématique se prête tout particulièrement à cette approche (cf. 5.2.3). Dans une deuxième étape on pourra rechercher les équivalents dans les autres langues, « les langues cibles », en s'appuyant sur des documents rédigés dans les différentes langues.

Enfin, la comparaison des notions et des systèmes de notions entre langue source et langues cibles (cf. 5.3.3) permet d'établir l'équivalence entre les termes. Les informations complémentaires, en particulier les définitions, servent de base à cette comparaison. On constatera que les notions ne se recouvrent pas toujours, voire même qu'elles n'existent pas dans l'une ou l'autre langue, parce que la réalité qu'elles recouvrent n'existe pas dans la zone linguistique correspondante. Dans ce cas précis, on proposera une traduction qui devra figurer comme telle sur la fiche terminologique.

¹⁰ Dans le travail de terminologie multilingue la « langue source » est la première langue qui sera traitée. En effet, chacune des langues traitées devrait être langue source et langue cible. Cependant ce cas idéal ne peut se concrétiser que sous certaines conditions (cf. remarque sur le travail de terminologie dans les pays et les organisations multilingues point 5.1.3).

Exemple¹¹ :

≠

(Einspruch : Rechtsbehelf gegen Versäumnisurteile des Conseil d'État; im deutschen Verwaltungsstreitverfahren ist ein Versäumnisurteil nicht bekannt)
(Redeker/v. Oertzen, Anm. 6 zu P. 107 VwGO)

« opposition » f

(voie de recours admise seulement à l'encontre des décisions du Conseil d'État; le droit allemand de la procédure contentieuse administrative ne connaît pas de jugement par défaut)
(Waline no 409. Rivero no 234)

« Beschwerde » f.

(im deutschen Recht Rechtsmittel gegen Entscheidungen der Verwaltungsgerichte, die nicht Urteile oder Vorbescheide sind, und gegen Entscheidungen des Vorsitzenden)
(P. 146 ff, VwGO)

≠

(pourvoi : en droit allemand, recours contre les décisions des tribunaux administratifs n'ayant pas la qualité de jugement ou rejetant de plano la demande, ainsi que contre les décisions du Président du tribunal)

Cet exemple, emprunté au domaine du droit, est significatif des problèmes que rencontre le traducteur lorsqu'il doit traduire la terminologie juridique d'un pays dans la langue d'un autre pays au système juridique différent. En dépit des similitudes, et malgré le fait qu'on assiste peu à peu à un rapprochement des systèmes, les réalités du droit sont loin d'être identiques d'un pays à l'autre. Dans tous ces cas on devra définir un système notionnel pour chaque pays. Cela est vrai pour l'un ou l'autre domaine qui se sera essentiellement développé dans une région, ou, qui, pour d'autres raisons comme la tradition, portera l'empreinte nationale ou régionale (artisanat, anciens métiers, armée etc.).

Le traducteur devra décider s'il doit s'appuyer sur les ressemblances et rechercher des termes plus ou moins équivalents dans la langue cible ou s'il doit proposer de nouveaux termes. C'est l'option choisie par le Ministère fédéral alle-

¹¹ Extrait de : Europa-Glossar der Rechts- und Verwaltungssprache. Bd. 4 : Allgemeines Verwaltungsrecht und streitverfahren – Droit administratif et procédures contentieuses. Allemand/Français. Berlin, Paris, 1969, p. 53 ss.

mand des Affaires étrangères qui propose une liste officielle d'équivalents pour la traduction des dénominations des instances judiciaires allemandes en plusieurs langues dont le français et l'anglais :

Allemand	Anglais	Français
Amtsgericht	Local Court	Tribunal cantonal
Landgericht	Regional Court	Tribunal régional
Oberlandesgericht/ Kammergericht	Higher Regional Court	Tribunal régional supérieur
Bundesgerichtshof	Federal Court of Justice	Cour fédérale de justice
Bundesverfassungsgericht	Federal Constitutional Court	Cour constitutionnelle fédérale

Source : Auswärtiges Amt: « Amtliche Bezeichnungen deutscher Gerichte », Juli 2012

Les auteurs de cette liste officielle précisent par ailleurs que la traduction doit être suivie de la dénomination officielle en allemand entre parenthèses.

Si l'on crée de nouvelles dénominations pour combler des lacunes dans la langue cible, il faut le faire conformément au système de désignation du domaine et au système linguistique de la langue concernée. Les néologismes doivent impérativement être soumis aux spécialistes du domaine pour avis.

Principe de la langue maternelle

5.4.2

Les textes scientifiques et techniques constituent la matière première de tout travail de terminologie. À qui doit être confié le dépouillement de ces textes ? Les avis divergent à ce sujet : à quelqu'un qui a pour langue maternelle la langue originale d'un texte, ou à quelqu'un qui traduit à partir de cette langue ? La tendance est actuellement, et de plus en plus clairement, que l'exploitation terminologique d'un texte doit être confiée à quelqu'un dont la langue maternelle est la langue originale du texte. Cette personne peut alors, dans les cas difficiles, et parce qu'elle a une parfaite connaissance de la langue, faire la distinction entre langue commune et

langue technique et noter des difficultés qu'un étranger n'aurait éventuellement pas relevées, par exemple des expressions idiomatiques ou termes dont la motivation¹² n'est pas ou plus connue.

Exemples : « espaces verts »

Surface réservée aux parcs et jardin dans une ville.

« pavillon de complaisance »

Pavillon maritime indiquant une nationalité fictive, accordée libéralement par certains États à des armateurs.

« générique »

Médicament dont le brevet est tombé dans le domaine public.

Celui qui analyse des textes dans sa langue maternelle doit cependant éviter le piège des termes ou expressions qui risquent de paraître banals ou faciles à traduire, et par conséquent d'être ignorés. Lors de l'analyse il convient de toujours garder à l'esprit les besoins et difficultés de ceux dont ce n'est pas la langue maternelle.

▼ ***La mise en œuvre du principe de la langue maternelle pose des problèmes pratiques particuliers. Bien entendu chaque service ou bureau de traduction ne peut pas, pour chaque langue source à partir de laquelle il est amené à effectuer des traductions, disposer de personnes possédant toutes les compétences linguistiques. Le travail de groupe et la coopération entre les services de traduction à l'intérieur d'une même entreprise, d'un même groupe voire entre différentes sociétés et organisations, mais aussi entre les services techniques et les services de traduction offrent souvent, dans ces cas précis, d'excellentes possibilités pour accéder de façon rationnelle à une terminologie fiable dans les langues sources. Ces possibilités devraient être mieux exploitées.***

Phraséologie spécialisée

5.5

Les moyens d'expression de la communication spécialisée comprennent non seulement les termes simples ou composés, mais également diverses combinaisons de termes entre eux ou avec des mots de la langue commune : collocations (co-occurrences), phrasèmes¹³ et, dans un sens plus large, les locutions standard. On reconnaît que ces expressions sont spécifiques à un domaine particulier parce qu'elles apparaissent fréquemment, voire exclusivement dans les textes d'une même discipline. Ensemble elles forment la phraséologie spécialisée.

Collocations

5.5.1

Les collocations, au sens où nous l'entendons, combinent usuellement un verbe et un nom, un nom et un adjectif, un verbe et un adjectif, etc. ; à noter cependant que le verbe, éventuellement aussi le substantif, à lui seul, ne constitue pas un terme, seule la combinaison des éléments entre eux est spécifique.

Exemples : visser une vis
émettre des actions
suborner un témoin
ouvrir une procédure pénale
blanchir de l'argent
creuser une galerie de mine
couler une bielle
prononcer un discours

¹³ Nous avons choisi, pour faciliter la compréhension, de distinguer collocation [(faire la sieste, *poser une question, une pluie diluvienne*) et phrasème : *elle a fait une très longue sieste* (apparenté à *faire une sieste / faire la sieste*)].

5.5.2 Phrasèmes¹⁴

Il s'agit là aussi de combinaisons de mots plus ou moins figées, composées cependant de divers éléments : verbe, substantif, adjectif, préposition, comportant trois à six mots au maximum. Ce sont des parties de phrase fixées par l'usage qui réapparaissent souvent dans les textes d'une même discipline.

Exemples : chiffre d'affaires taxe comprise
hors droits et taxes
livraison franco port
construction et équipement des véhicules
grever de conditions et de charges
de bonne foi

5.5.3 Locutions standard

Dans cette catégorie on compte des collocations, des phrasèmes, des phrases entières et même des textes entiers figés. Les locutions standard permettent d'exprimer les mêmes contenus toujours de la même manière. Les exemples les plus célèbres sont les formules d'introduction ou les formules finales dans les accords internationaux, les contrats commerciaux, les actes législatifs ou encore les bulletins météo.

Exemples :
« Follow me! » || « Open the door, please! » (Aéronautique)
« Demain assez ensoleillé, puis se couvrant. Pluies en soirée. » (Météorologie)
« [...] des textes faisant également foi. » (Traités internationaux)

Dans la communication spécialisée, la phraséologie est tout aussi importante que la terminologie. L'emploi d'une phraséologie correcte souligne la spécificité d'un texte ou d'une traduction, met les initiés en confiance, renforce et consolide la communication spécialisée. Si la même phraséologie (collocations, phrasèmes) ou les mêmes locutions se répètent dans différents textes, le lecteur doit normalement en déduire qu'elles expriment un contenu unique.

¹⁴ « Un phrasème est une locution prise dans une seule acception et munie de tous les renseignements qui spécifient son comportement dans un texte », d'après Mel'cuk, I.A. : Introduction à la Lexicologie Explicative et Combinatoire, 1995.

La cohérence de la phraséologie, dans une ou dans plusieurs langues, fait partie des exigences de qualité imposées au texte spécialisé et à ses traductions. La traduction de la phraséologie est précisément un élément de difficulté fréquent. La qualité d'une traduction technique se juge pour une large part à la façon dont les problèmes de phraséologie ont été maîtrisés.

Aspects de la phraséologie spécialisée

5.5.4

Il est donc recommandé de prendre en compte la phraséologie dans tout travail de terminologie et de lui attribuer un champ spécifique dans la fiche terminologique, voire une fiche entière (cf. 5.5.5). La phraséologie peut avoir plusieurs fonctions et être traitée de différentes manières selon le cas : en tant que désignation ou en tant que simple formulation.

Phraséologie en tant que désignation

5.5.4.1

Une phraséologie est assimilée à une désignation lorsqu'elle désigne quelque chose de concevable¹⁵, c'est-à-dire lorsqu'elle renvoie à une notion précise, p. ex. « test en boucle numérique éloigné », « prise en charge à la sortie de l'institution », « demandeur d'asile débouté ». Elle est alors assimilée à une désignation syntagmatique qui tient lieu de terme, très fréquente dans les langues latines.

La phraséologie se distingue des termes complexes en ce sens que la combinaison des éléments est faiblement lexicalisée, c'est-à-dire sujette à d'éventuelles variations. Qu'on emploie l'expression « émettre des actions » ou plutôt « mettre des actions sur le marché », cela dépend avant tout des circonstances et du contexte, c'est-à-dire des spécialistes et du public visés, du client (entreprise, administration) et du style qu'on imposera.

Dans les collocations ci-dessous, le verbe peut être remplacé par un synonyme en dehors du contexte purement spécialisé.

¹⁵ Source: Daniel Gouadec, Terminologie et phraséologie, Acteurs et aménageurs, Actes deuxième univ. été 1993

Exemples : Expression	Alternative
visser une vis	fixer
émettre des actions	mettre sur le marché
entamer une procédure pénale	lancer, démarrer

5.5.4.2 Phraséologie en tant que formulation figée

Une phraséologie peut aussi renvoyer à de la simple formulation : p.ex. « pour solde de tout compte ».

L'acception et l'emploi des collocations et phrasèmes sont liés au contexte technique, en d'autres termes, une phraséologie appartient à une langue de spécialité et fait partie de son vocabulaire au sens large.

Elle constitue l'idiomatisme des textes spécialisés et, par conséquent, de leurs traductions. L'attitude des spécialistes (« oui, c'est ce qui s'emploie », « non, ça ne se dit pas ») permet de s'assurer que collocations et phrasèmes appartiennent bien à un domaine de spécialité.

5.5.5 Traitement de la phraséologie spécialisée

Pour traiter la phraséologie dans une collection de terminologie il faut tenir compte des aspects énumérés ci-après (cf. aussi 4.1.12) :

Pour la saisie de la phraséologie il convient de respecter les consignes suivantes :

- collocations et phrasèmes doivent être consignés dans leur forme naturelle et usuelle (cf. Exemple 1 ci-dessous),
- saisir collocations et phrasèmes dans un champ spécifique (champ « Phraséologie ») en rapport avec un terme précis,
- bien faire ressortir la correspondance entre les collocations ou les phrasèmes dans les différentes langues (cf. Exemple 2 ci-dessous),
- si la phraséologie désigne elle-même une notion (cf. 5.5.4.1), c'est-à-dire qu'elle revêt la forme d'une désignation syntagmatique, la saisir dans le champ « Terme », à la place du terme,
- lorsque les locutions standard ne sont pas reliées à un terme, elles sont saisies dans des fiches spécifiques (cf. Exemple 3 ci-dessous).

Les collocations et les phrasèmes sont, en règle générale, motivés et n'appellent donc pas de commentaire. Il peut être cependant intéressant de donner un contexte pour en illustrer l'emploi (cf. Exemple 4 ci-dessous).

Exemple 1 :	Phrasème	faire opposition
	Phraséologie	faire opposition à l'extradition
Exemple 2 :	Terme FR	loyer
	Phraséologie	payer le loyer (a); consigner le loyer (b)
	Terme DE	Mietzins
	Phraséologie	den Mietzins entrichten (a); den Mietzins hinterlegen (b)
	Terme IT	pigione
	Phraséologie	pagare la pigione (a); depositare la pigione (b)
Exemple 3 :	Terme	équilibre stable
	Phrasème	équilibre stable et sûr
	Phraséologie	établissement d'un équilibre stable et sûr des forces armées conventionnelles
Exemple 4 :	Phraséologie	résilier avec effet immédiat
	Contexte	Lorsque le bailleur a connaissance d'un défaut et qu'il n'y a pas été remédié dans un délai convenable, le locataire peut [...] résilier le contrat avec effet immédiat [...]

Démarche pour traiter un nouveau domaine de spécialité 5.6

Élaborer la terminologie d'un nouveau domaine de la science ou de la recherche (par exemple l'architecture neuronique des ordinateurs de la 5^e génération), est une tâche aussi ambitieuse qu'intéressante. Un tel exercice de terminologie prospective requiert cependant un investissement considérable qui est justifié à la condition qu'une forte demande, notamment de traduction dans le domaine en question, permette la rentabilisation de cet investissement.

En complément aux étapes décrites sous 5.2.4 il est recommandé de procéder comme décrit ci-après :

5.6.1 Constitution de la documentation

Le donneur d'ouvrage sera chargé de fournir au terminologue les documents utiles et toute documentation pertinente. Cette documentation constitue ce qu'on appelle le corpus. Les documents de bonne tenue scientifique fournissent de nombreuses références. Le terminologue les exploitera pour se procurer périodiques professionnels et actes de colloques. Il tirera des textes les mots-clés pour effectuer une recherche dans les systèmes et les réseaux d'information spécialisée.

5.6.2 Intégration des milieux spécialisés

L'exploitation de la documentation (corpus) met souvent sur la voie d'organismes qui mènent des recherches dans le domaine considéré. Les responsables de ces programmes de recherche sont demandeurs de terminologie de qualité, aussi sont-ils prêts à collaborer. Leur aide pourra être utile dans la phase de recherche documentaire et sera tout à fait indispensable dans la phase de révision du travail.

5.6.3 Élaboration d'une nomenclature unilingue

Il faut, en premier lieu, évaluer la qualité de la documentation, éventuellement avec l'aide des spécialistes, puis procéder au dépouillement du corpus. Tout nouveau domaine de recherche pouvant interférer avec un domaine existant, il conviendra de s'attacher d'abord aux parties communes, lesquelles ont généralement déjà fait l'objet de travaux de terminologie partiels (en l'occurrence dictionnaires de l'architecture neuronique dans notre exemple). Ce travail se pratique dans une seule langue.

5.6.4 Construction de l'arbre de domaine

Pour chaque nouveau projet de terminologie couvrant un domaine ou un sous-domaine on procède à l'élaboration de l'arbre de domaine correspondant au domaine ou au sous-domaine comme décrit au point 5.3.2.

N.B. pour le repérage des termes et le traitement terminologique nous renvoyons au chapitre 5.2.4.1.

Vérification par les spécialistes

5.6.5

Lorsque la première ébauche du travail est suffisamment avancée, le terminologue soumet aux experts une collection terminologique encore provisoire. L'expérience montre que nombre de termes forgés par les experts ne respectent pas les règles lexicales. Les experts s'intéressent rarement, par exemple, aux subtilités de l'orthographe et acceptent volontiers l'avis du terminologue en la matière.

Lorsqu'elle a été élaborée, puis retravaillée conformément aux remarques des spécialistes et éventuellement complétée, la collection de fiches terminologiques est à nouveau soumise aux spécialistes pour contrôle. Les échanges se font en général par écrit et nécessitent souvent la recherche d'un consensus. En cas de divergence d'opinion, notamment sur les termes à retenir, c'est la majorité qui tranche. Cependant, il est recommandé de conserver sur la fiche les solutions non retenues et de les accompagner d'une remarque.

Ajout des équivalents

5.6.6

Au bout d'un certain temps, le domaine traité aura perdu de sa nouveauté ; il y aura eu quelques congrès sur le sujet, et la terminologie commencera à se fixer. Il faut alors, avec l'aide des spécialistes, des actes de colloques ou de toute autre documentation, trouver d'éventuels partenaires étrangers (services spécialisés, services de traduction) prêts à collaborer pour compléter la collection en fournissant les équivalents dans d'autres langues ou la vérifier.

Diffusion de la terminologie

5.6.7

Une fois terminée, la « nouvelle » collection de terminologie doit être diffusée le plus largement possible auprès des milieux intéressés, soit sur support papier, soit par le biais d'une base de données ou d'un réseau de communication.

Pour la présentation sur support papier, il faudra choisir entre classement alphabétique et classement systématique. Si l'objectif final est la traduction, l'ordre alphabétique, et son accès rapide aux entrées, suffit. Si d'autres usages sont prévus (rédaction, néologie, normalisation), une approche systématique s'impose. Un index alphabétique propre à chaque langue traitée permettra de consulter rapidement la terminologie.

5.6.8 Recherche de la qualité

Le souci de qualité nécessite d'impliquer plusieurs terminologues et spécialistes du domaine dans un tel projet terminologique et d'entretenir régulièrement la collection, c.-à-d. éventuellement de l'actualiser en fonction de l'évolution du domaine (cf. 5.7 ci-dessous).

5.7 Maintenance des données terminologiques

La maintenance des données et des collections terminologiques¹⁶ est un élément essentiel de la gestion des banques de données terminologiques. Des collections terminologiques qui ne sont pas bien entretenues vieillissent et présentent lacunes et erreurs, dans la mesure où le domaine, c'est-à-dire les notions qui le constituent, sa langue de spécialité et sa terminologie évoluent ou encore où les sources subissent des modifications (p.ex. les textes législatifs sous l'effet de révisions). En d'autres mots, les collections de terminologie, lorsqu'elles ne sont pas actualisées parallèlement à l'évolution du domaine traité et de la littérature spécialisée correspondante, perdent, peu à peu, en qualité (actualité, fiabilité) jusqu'à devenir obsolètes.

! *La maintenance des données et des collections terminologiques est la condition première d'une qualité constante.*

Si la maintenance de la terminologie est trop souvent négligée, c'est parce que beaucoup pensent que l'investissement en temps et en argent qui lui est consacré se fait au détriment de la production terminologique, et par conséquent à perte. Le réel déficit, à savoir la diminution de la qualité d'une collection terminologique, est trop souvent ignoré et sous-estimé.

¹⁶ Maintenance des données et des collections terminologiques sont deux aspects d'une même activité ; il s'agit d'intervenir d'une part sur certaines données terminologiques ou catégories de données, d'autre part sur le fonds terminologique dans son ensemble ou certains de ses constituants.

La maintenance de la terminologie est un travail permanent. Elle concerne non seulement la mise à jour du contenu, mais aussi l'ajout de termes nouveaux, la suppression des doublons, la correction de fiches inexactes ou obsolètes et leur épuration ainsi que la mise à jour des informations (p.ex. en fonction de nouvelles règles orthographiques). Les conditions indispensables à l'exécution de ces tâches sont :

- un agencement de la collection qui permette d'extraire des sous-ensembles thématiques (cf. 4.2),
- une planification du travail et la mise à disposition de ressources humaines.

Mise à jour de la terminologie

5.7.1

Mise à jour du contenu

5.7.1.1

Retravailler les informations qui ont perdu de leur actualité, p. ex. définitions, marques d'usage, sources (cf. 4.1).

Remarques :

Les termes eux-mêmes ne « vieillissent » pas. Un terme peut ne plus être utilisé parce que la notion elle-même a disparu ou parce que sa signification a évolué. Cependant, les termes « vieillissent », c'est-à-dire qui ne sont plus en usage, perdurent dans les anciens textes et doivent continuer à être compris et éventuellement traduits.

C'est la raison pour laquelle ils ne doivent pas être éliminés des collections terminologiques ni des banques de données. Leur description (définition, exemple d'emploi) doit seulement être adaptée. On devrait procéder de la même manière avec les modifications orthographiques liées aux réformes en France et en Allemagne par exemple.

Exemple :

Terme FR : tuteur

Source : Code civil, art. 360 (art. abrogé, RO 2011 725)

Définition : Personne qui a pour mission d'assurer, dans son ensemble, l'assistance et la protection d'une personne mineure ou interdite qui n'est pas sous autorité parentale.

Source : d'après Deschenaux/Steinauer, Personnes physiques et tutelle, 1995, N 846

Notes : USG : ancien droit, à partir du 1^{er} janvier 2013 remplacé par « curateur » (pour les adultes)

Il n'est possible de suivre l'évolution d'un domaine (et de la littérature afférente) et de tenir à jour une collection terminologique que si certaines conditions sont réunies : ressources humaines, contacts avec la spécialité, connaissances techniques, partenariat avec des organismes spécialisés.

Plus le nombre de domaines traités dans une banque de données est important, plus il est difficile de satisfaire à l'exigence d'actualité. La coopération avec des services spécialisés, qui peuvent assurer la mise à jour d'une terminologie existante et signaler les évolutions importantes, est donc essentielle.

5.7.1.2 Ajout de contenu

Compléter des fiches en ajoutant de nouvelles informations comme des synonymes, des définitions, des contextes ou d'autres versions linguistiques ; ou créer de nouvelles fiches (correspondant à d'autres notions, éventuellement nouvelles).

Remarques :

En complétant les fiches existantes, et en ajoutant de nouvelles fiches à une collection, on en augmente la valeur (qualité et fiabilité), on élargit le cercle des utilisateurs potentiels et ainsi sa diffusion.

De surcroît, l'ajout d'informations complémentaires met l'utilisateur en confiance car celles-ci peuvent clarifier certaines relations (synonymie, équivalence), alors que l'ajout de versions linguistiques, lui, élargit le cercle des utilisateurs potentiels et l'utilisation d'une banque de terminologie.

Suppression des doublons

5.7.1.3

Suppression des doublons par la fusion ou l'élimination de fiches.

Remarques :

Les doublons sont source de bruit et de perte de temps lors de l'interrogation des banques de terminologie. Ils ne sont guère appréciés et invitent à la critique, ce qui nuit à l'activité terminologique. Leur suppression est inévitable et représente un surcroît de travail inutile dans la préparation de dictionnaires papier. C'est pourquoi il faut éviter de créer des fiches qui traitent la même notion, donc de véritables doublons, ou les éliminer le plus rapidement possible pour ne garder qu'une seule fiche.

Fusion des fiches « doublons »

Il faut distinguer les cas que l'on peut tolérer et ceux à bannir! Les fiches dites « doublons » dérangent lorsqu'elles sont en tout point identiques, à savoir lorsqu'elles contiennent absolument les mêmes informations. De tels cas sont particulièrement regrettables parce qu'ils attestent d'une mauvaise gestion du fonds terminologique alors qu'il serait facile de les éliminer.

Les fiches répétitives (en double, triple, etc.) sont inévitables, souvent parce que différents services partagent une même banque de terminologie mais souhaitent préserver leurs propres collections. Les doublons apparaissent également lors du chargement, dans la banque de terminologie, de collections dont les domaines ou les thèmes se recoupent en partie. Il en va de même si, pour gagner du temps, une collection est déversée dans une banque de terminologie sans contrôle préalable.

! ***On peut éviter le problème des doublons en étant vigilant dans la phase de création de fiches nouvelles ou lors de l'intégration, dans la banque de terminologie, de collections complètes, ce qui est tout à fait rentable.***

Les fiches qui traitent la même notion tout en contenant des informations différentes et complémentaires ou encore des langues différentes sont moins dérangeantes. Dans ces cas la fusion est la meilleure solution.

Exemple :**Fusion de deux fiches**

- FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2); secret professionnel (3); obligation de maintenir le secret (4)
- DF Obligation pour les membres des autorités, leurs auxiliaires, les experts et les interprètes de garder le secret sur une procédure à laquelle ils ont collaboré ou dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur activité, à moins qu'il ne s'agisse de faits notoires.
- RF (1) L 321.1, art. 69, tit. marg.; (2) L 168.11, art. 41, al. 2; (3) L 271.1, art. 246, tit. marg.; (4) O 541.111, art. 22; DF: d'après source (1), art. 69
- FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2)
- DF Interdiction de révéler d'une manière illicite des données personnelles secrètes et sensibles ou des profils de la personnalité pendant ou après l'exercice d'une profession qui requiert la connaissance de telles données.
- RF (1) LF Assurance-accidents, art. 102 (RS 832.20);
(2) LF Protection des données, art. 35 (RS 235.1);
(DF) d'après source (2)

Résultat de la fusion

- FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2); secret professionnel (3); obligation de maintenir le secret (4)
- DF Obligation pour les membres des autorités, leurs auxiliaires, les experts de ne pas révéler d'une manière illicite des données secrètes et sensibles dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur activité professionnelle.
- RF (1) L 321.1, art. 69, tit. marg., LF Assurance-accidents, art. 102 (RS 832.20); (2) L 168.11, art. 41, al. 2, LF Protection des données, art. 35 (RS 235.1); (3) L 271.1, art. 246, tit. marg.; (4) O 541.111, art. 22

Les fiches qui décrivent la même notion mais dans des applications différentes (par ex. différents domaines) sont également fréquentes. Ainsi il y a dans presque tous les secteurs de l'administration et du droit, une commission de surveillance dont la mission est quasi identique. Il en va de même d'autres termes de droit, qui sont analysés et décrits dans le cadre de différents travaux thématiques. Pour ces cas, il faut vérifier s'il est opportun de fusionner les fiches et de placer la notion à un niveau d'abstraction supérieur incluant toutes les applications particulières sans que celles-ci soient expressément mentionnées contrairement à la définition d'origine. Pour décider, il est bon de se demander s'il y a un intérêt terminologique au maintien d'une fiche se rapportant à chacun des domaines d'application concernés (voir exemple suivant : « obligation de renseigner » dans différents secteurs du droit suisse) ou s'il n'est pas préférable de ne garder qu'une seule fiche plus générale.

Exemple :

Fusion de définitions

obligation de renseigner; obligation de fournir des renseignements

- a) Devoir du maître de fichier de communiquer à la personne concernée toutes les données la concernant contenues dans le fichier, le but et éventuellement la base juridique du traitement, les catégories de données personnelles traitées, de participants au fichier et de destinataires des données
- b) Obligation du bailleur lors de la délivrance de la chose de présenter au nouveau locataire, à sa demande, le procès-verbal établi lors de la restitution de la chose.
- c) Devoir de tout concessionnaire de fournir tous les renseignements et toutes les pièces nécessaires à l'examen d'une réclamation ou à l'établissement des faits dans le cadre de la surveillance en général ou de la surveillance des programmes en particulier.
- d) Obligation qu'a toute personne de renseigner une autorité d'instruction ou un tribunal.
- e) Obligation par laquelle un assujetti doit renseigner l' Administration fédérale des contributions sur tous les faits qui peuvent avoir de l'importance pour la constatation de l'assujettissement ou pour le calcul de l'impôt, ou qui sont nécessaires pour la détermination de l'assujettissement.

Résultat de la fusion :

Définition :

Obligation par laquelle toute personne concernée, toute autorité ou personne compétente est tenue de communiquer fidèlement les informations requises par la loi ou de permettre la consultation des dossiers.

Faux doublons

Les fiches qui traitent des termes de forme semblable, mais dont les caractères ne se recoupent pas entièrement, sont de faux cas de doublons. Ce phénomène apparaît souvent lors de la comparaison de terminologies dans le domaine du droit et de l'administration. Les dénominations des autorités en sont un bel exemple. Les termes juridiques, tels les délits, appellent une description précise (faisant éventuellement l'objet de fiches séparées) parce que, même si le terme est identique dans différents pays, le délit lui-même ne sera pas jugé et par conséquent pas sanctionné de la même manière. Pour garantir une bonne utilisation de ces termes, la fiche terminologique doit, à côté de la définition, fournir toutes les précisions nécessaires (origine, aire d'utilisation, renvois aux fiches voisines).

Exemple : Noms des instances politiques

Notion / Dénomination	Allemagne	Autriche	Suisse
Chambre des Länder / cantons (Parlement fédéral)	Bundesrat Conseil fédéral	Bundesrat Conseil fédéral	Ständerat Conseil des États
Gouvernement	Bundesregierung Gouvernement fédéral	Bundesregierung	Bundesrat Conseil fédéral
État major du gouvernement	Bundeskanzleramt Chancellerie fédérale Federal Chancellery	Bundeskanzleramt	Bundeskanzlei Chancellerie fédérale Federal Chancellery

Les vrais homonymes (mots ayant la même orthographe et la même prononciation mais dont le sens est différent) ne sont pas concernés car ils renvoient à des notions différentes ; ils seront traités selon le fameux principe terminologique : une fiche par notion.

5.7.1.4 Correction des fiches terminologiques

- *Correction du contenu des fiches*
- *Correction des fautes d'orthographe et des formalismes*

Remarques :

Des erreurs de fond peuvent se glisser dans n'importe quel champ (terme / synonyme / équivalence, définition, remarques sur l'usage etc.). Ces erreurs nuisent à la fiabilité et à la qualité de la collection ou de la banque de terminologie concernée. C'est pourquoi elles doivent être supprimées le plus tôt possible.

Les fautes d'orthographe, quant à elles, doivent faire l'objet d'une correction instantanée.

5.7.1.5 Adaptation formelle des fiches terminologiques

- *Apporter des modifications formelles aux fiches pour tenir compte de nouvelles règles rédactionnelles (p.ex. dans la présentation des sources).*
- *Adapter l'orthographe aux nouvelles règles en vigueur.*

Remarques :

Certains formalismes peuvent être adaptés par une procédure automatique, d'autres exigent une intervention manuelle plus importante. Certaines adaptations ne justifient pas une révision complète de la collection. L'adaptation formelle (p. ex. présentation des sources) devrait alors se faire à l'occasion d'une révision ultérieure du contenu, par exemple.

Lors de l'introduction de nouvelles règles d'orthographe, on conservera dans la banque de terminologie les formes anciennes, comme variantes orthographiques, parce qu'elles sont utilisées dans les textes antérieurs à la réforme. De plus, elles permettent aux non-initiés à la réforme d'accéder plus facilement aux fiches terminologiques. La forme orthographique correcte doit cependant être indiquée.

Exemple :

Terme DE : Hochseeschiffahrt (1) ; Hochseeschiffahrt (2)

Remarques : Domaine : transports

Usage : (2) nouvelle orthographe d'août 1999

Sources : (1) Conv. Navigation maritime, art. 25 al. 2; (2) auteur

Réagencement thématique de collections**5.7.1.6**

Déplacer, par souci de cohérence, des fiches d'un sous-domaine vers un autre domaine ou nouveau sous-domaine.

Remarque :

Dans le cadre d'un travail portant sur un très vaste domaine comme celui du droit par exemple, on traite successivement chaque branche du domaine (droit privé, droit pénal, droit administratif ou encore environnement, circulation et agriculture). De cette manière on crée progressivement de nouvelles collections thématiques. Il peut arriver que certaines fiches doivent être rattachées à un nouveau sous-domaine, éventuellement parce qu'elles ont été classées moins finement lors de leur création, et donc rattachées à un niveau trop élevé, ou tout simplement parce que le domaine correspondant n'avait pas encore été traité.

Le classement des termes par domaine (cf. 6) est une condition essentielle à une présentation thématique cohérente de la terminologie (publication de vocabulaires spécialisés p.ex.) et à l'extraction de sous-collections pour la maintenance. Ce classement n'est cependant pas toujours facile. Par exemple, les termes relatifs aux administrations et aux organisations sont à rattacher aussi bien à leur domaine de spécialité respectif qu'au secteur « Administrations et Organisations ». Un format de fiche permettant un double rattachement (domaine et collection : douanes et autorités, droit fiscal et autorités) est appréciable dans de tels cas.

5.7.2 Considérations pratiques

5.7.2.1 Maintenance des données en continu

La maintenance des données et des collections doit se faire en continu, c'est la raison pour laquelle elle nécessite une organisation adéquate. La maintenance d'importantes collections ne s'improvise pas. Elle doit être planifiée et gérée en tant que projet spécifique (cf. 5.2.4).

5.7.2.2 Critères pour la maintenance des données

Il est indispensable que les responsables mettent en place une « politique de maintenance » de la terminologie, à savoir qu'ils définissent les priorités et les critères selon lesquels la maintenance doit se faire.

Quelques aspects à prendre en compte dans la maintenance des données terminologiques :

- importance de la terminologie (très demandée, politiquement d'actualité, juridiquement importante, essentielle pour l'entreprise etc.),
- importance du domaine (étendue des nouveautés dans un domaine, étendue de la révision de textes juridiques, de normes : révision de fond, ponctuelle, générale etc.),
- envergure du travail (p.ex. volume des textes à exploiter) et capacité du service de terminologie,
- disponibilité des spécialistes etc.

5.7.2.3 Évolution de la terminologie

Le suivi scrupuleux de l'évolution de la terminologie dans les différents domaines et dans la littérature spécialisée constitue la base d'une maintenance réussie. Les responsables des projets de terminologie doivent suivre, en coopération avec les spécialistes, l'évolution de la terminologie dans les domaines traités dans la banque de données terminologique. C'est à cette condition qu'une actualisation de la banque de données peut intervenir dans les temps. Pour chaque collection de terminologie, on devrait désigner une personne chargée de ce suivi, de préférence la personne qui est, si ce n'est l'auteur, du moins à l'origine de la collection.

Maintenance de collections complètes

5.7.2.4

Pour développer le fonds d'une banque de terminologie on préférera travailler sur des collections complètes. Cette tâche devra être organisée comme un travail systématique (cf. 5.2.4). Pour éviter le travail en double il est préférable de combiner ce travail avec l'actualisation de fiches existantes.

Ajout de langues supplémentaires

5.7.2.5

Lorsqu'une collection comprend déjà une ou plusieurs langues, il est relativement facile d'ajouter une langue supplémentaire. Cela est particulièrement vrai lorsque les fiches contiennent déjà les informations nécessaires à la comparaison des notions (en particulier la définition et la mention de domaine).

Correction linguistique

5.7.2.6

Dans une collection de terminologie de qualité, les fautes d'orthographe ou erreurs de contenu devraient être rares (en effet, les fiches sont contrôlées par les spécialistes avant leur chargement dans la banque de données). La correction peut se faire instantanément, sans attendre une actualisation de l'ensemble de la collection.

Traitement des doublons

5.7.2.7

La recherche des doublons dans un fonds terminologique se pratique le plus aisément à partir des index alphabétiques des principales langues (les mieux représentées) établis par domaines. Les homographes, termes de même forme, peuvent ainsi être facilement repérés et, avec eux, la majeure partie des véritables doublons (cf. 5.7.1.3).

Archivage des collections

5.7.2.8

Les versions initiales des collections et des nomenclatures (avec mention de source) devraient être conservées. Elles sont un élément important de documentation de la collection et peuvent être utilisées lors d'éventuels travaux d'élargissement. Pour éviter la perte de données lors de travaux ultérieurs, il est recommandé d'archiver une copie de la collection à traiter.

Toute actualisation ou épuration de fiches doit se faire selon des règles de travail précises qui établissent, par exemple, quel type d'information sera traité et comment le travail sera documenté.

5.7.2.9 Données de maintenance

En prévision de possibles interventions ultérieures sur une collection, celle-ci doit inclure certaines informations terminologiques complémentaires telles que la mention de domaine, éventuellement la définition pour déterminer d'éventuels doublons et surtout la mention de source avec date.

Toute actualisation d'une collection terminologique doit être documentée sur les fiches, par ex. par la mention de la date de la mise à jour (cf. 4.2.3). Une telle mention n'est pas seulement liée à la maintenance, elle éveille l'intérêt des utilisateurs en mettant l'accent sur l'actualité des données.

5.7.2.10 Méthode pour la maintenance

L'organisation d'un fonds terminologique doit se prêter aux exigences de la maintenance. Les collections volumineuses (un millier de fiches) doivent être réparties en sous-collections (par domaines ou sous-domaines) plus faciles à traiter. C'est la seule façon de garantir une maintenance rationnelle pour laquelle il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble ; des volumes trop importants étant difficilement gérables.

La recherche des doublons doit également se faire domaine par domaine, car ils concernent nécessairement la même notion, et par conséquent appartiennent à un même domaine.

5.8 Terminotique

La terminotique s'inscrit à la frontière entre la terminologie et l'informatique et désigne l'ensemble des activités qui utilisent l'outil informatique pour constituer, gérer et exploiter des collections terminologiques.

A l'origine, l'informatique servait principalement à stocker et diffuser les données terminologiques via des bases de données. Petit à petit, le processus de collecte, d'analyse et de traitement des données s'est équipé d'outils qui s'insèrent dans une chaîne de processus complexe.

Internet a révolutionné le travail des terminologues en proposant de vastes collections de données et des outils de recherche documentaire très performants.

Les moteurs de recherche d'informations et les outils d'indexation plein texte ont

permis d'accélérer le repérage des termes d'un domaine. Le travail de dépouillement terminologique linéaire initial a évolué vers une recherche ciblée d'informations à travers les ressources du web ou sur un corpus fermé. Des outils comme les concordanciers offrent la possibilité de comparer des chaînes de caractères identiques, de vérifier la synonymie/la polysémie portée par un terme dans différents contextes, d'identifier les collocations et les stéréotypes phraséologiques.

Le développement des outils informatiques a ouvert la voie à l'introduction de nouvelles pratiques ayant radicalement modifié les processus terminologiques. Aux cotés de la théorie classique conceptuelle, sont apparues de nouvelles approches de la terminologie comme la terminologie textuelle ou lexico-sémantique pour prendre en compte la combinatoire des termes.

Chaque organisation désireuse d'automatiser les tâches terminologiques doit réfléchir à l'introduction de tels outils dans sa chaîne de traitements au regard de ses objectifs, de ses ressources internes et de son organisation.

Nous présentons dans les sections suivantes, les différents outils du terminologue organisés suivant une typologie qui prend en compte leur positionnement dans la chaîne de traitement terminologique :

Extraction et traitement des données, à savoir : extraction automatique/repérage des termes et extraction de l'information sémantique des corpus pour identifier les contextes définitoires et les relations entre les différentes notions et organisation et gestion des données terminologiques (BDD, échanges TBX etc.)

Extraction et traitement des données

5.8.1

Extraction

5.8.1.1

Une fois la collecte de la documentation effectuée (constitution de corpus), le terminologue dispose d'une gamme de logiciels permettant de procéder au traitement informatique des données.

Le repérage des candidats termes, première phase du travail du terminologue, peut être accéléré grâce à un extracteur terminologique. Ce type d'outils automatisés présentent néanmoins des limites importantes : ils génèrent du bruit (candi-

dat non pertinents) et du silence (candidats non repérés) et impliquent donc des interventions manuelles.

Les extracteurs peuvent être adossés soit à une approche statistique soit à une approche linguistique, ils peuvent s'effectuer sur des corpus unilingues ou bilingues.

Les outils fondés sur l'approche statistique offrent une recherche de chaînes de caractères répétées et strictement identiques indépendamment des langues et sans lemmatisation. Un lemmatiseur est un programme de traitement automatique du langage qui permet de passer d'un mot portant des marques de flexion (pluriel, forme conjuguée d'un verbe ...) à sa forme de référence (lemme ou forme canonique).

Les outils fondés sur l'approche linguistique s'appuient sur des dictionnaires et modèles de langues, identifiant, pour chacune d'elles, les combinaisons de mots générant des termes (patrons de formation de termes complexes par langue) et les frontières de termes (signe de ponctuation, verbes conjugués etc.). Ces outils impliquant une lemmatisation préalable sont plus compliqués à paramétrer et à manipuler mais donnent des résultats plus probants.

5.8.1.2 Traitement

Voici un aperçu des familles d'outils qui peuvent assister le terminologue dans son travail d'extraction d'information (il existe sur le marché un certain nombre de logiciels libres et gratuits) :

- concordanciers permettant d'extraire toutes les occurrences d'une chaîne de caractères et les contextes d'emploi de mots ou d'expressions présents dans un corpus. Cet outil offre la possibilité :
 - de visualiser les régularités constatées autour de certaines unités lexicales,
 - d'énumérer toutes les occurrences d'un ou de plusieurs mots accompagnés de leur contexte immédiat pour faciliter l'observation des emplois langagiers,
 - de visualiser la fréquence d'emploi et la répartition d'un terme dans les différentes parties du corpus,
 - d'accéder aux données statistiques sur les collocations.

Certains concordanciers effectuent des recherches faisant intervenir des notions linguistiques et produisent des concordances lemmatisées permettant d'améliorer l'efficacité de l'outil (précision¹⁷ et rappel¹⁸, mesures permettant d'évaluer le bruit et le silence).

Le recours à ce type d'outil impliquera un travail préalable de préparation des textes à explorer avec un logiciel de lemmatisation.

- outils d'indexation et de recherche permettant, sur la base d'expressions régulières et de marqueurs linguistiques considérés comme de bons indicateurs, d'identifier les contextes définitoires, les relations entre les termes, des exemples ou une combinatoire.

Ces techniques d'extraction permettent le balayage et l'analyse automatique de très gros volumes de données pour dégager les candidats termes. Une exploitation semi-automatisée (extraction de collocations) est ensuite nécessaire pour récupérer l'information sémantique des termes, identifier leur combinatoire et pour retrouver des contextes.

Autres outils

5.8.2

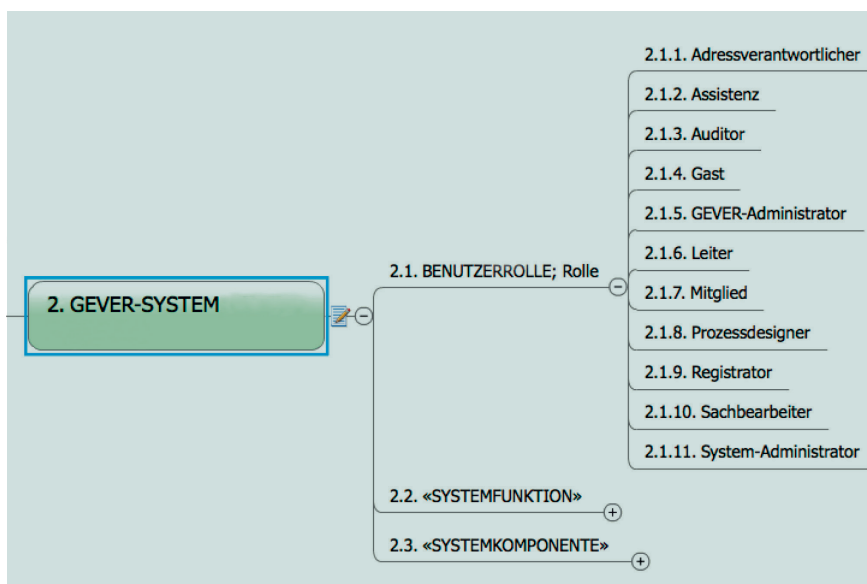
L'élaboration de schémas notionnels est un élément important du travail de terminologie (cf. 5.3). Ils sont indispensables dans le processus d'élaboration d'une collection systématique et peuvent être très utiles à l'interrogation.

Les schémas notionnels se présentent sous forme de représentation graphique, le plus souvent sous forme d'arborescence, parfois complexe et difficilement gérable avec les outils traditionnels. Les outils de « mind mapping », permettent de créer des « cartes heuristiques » aussi appelées « cartes cognitives » afin de représenter et d'organiser les liens qui relient les notions entre elles. Ces outils sont également utilisés dans la construction d'ontologies.

¹⁷ La précision mesure l'efficacité des logiciels qui permettent de relever des candidats termes et d'autres unités lexicales dans des textes.

¹⁸ Le rappel mesure l'efficacité des logiciels qui permettent de relever les occurrences de chaînes de caractères, de candidats termes et d'autres unités lexicales dans des textes.

Exemple de représentation de système conceptuel à l'aide d'un outil de « mind mapping »



5.8.3 Choix d'une banque de données terminologique

Les données terminologiques recueillies sont souvent stockées et gérées dans un système de gestion de base de données (SGBD) qui peut être ou non intégré à l'environnement de traduction comprenant des mémoires de traduction. Certains environnements peuvent englober différents outils dont un extracteur de termes et/ou un concordancier.

Le logiciel de gestion des données terminologiques doit répondre aux critères suivants :

- Il doit s'intégrer facilement dans l'environnement existant, à savoir être compatible avec les systèmes de traitement de texte et les outils d'aide à la traduction déjà en place.
- Il doit pouvoir être mis en réseau, tout au moins au sein des services de traduction.

- Plusieurs personnes doivent pouvoir consulter la banque de terminologie simultanément. Par contre plusieurs personnes à la fois ne doivent pas pouvoir intervenir sur une même fiche.
- Le logiciel doit pouvoir traiter et gérer un volume illimité de fiches.
- Les différents champs devraient être de taille illimitée ou tout au moins suffisamment longs pour pouvoir intégrer toutes les données (terme, synonyme, source, contexte, etc.) sans qu'il soit nécessaire de les tronquer ou, pire, de les stocker dans un autre champ.
- Une zone spécifique devrait être réservée à chaque langue. Même si la collection ne traite que deux langues, il peut être intéressant d'avoir la possibilité d'intégrer les équivalents dans des langues supplémentaires.
- Si le logiciel ne dispose que d'un seul format de fiche, il doit permettre l'intégration de toutes les catégories de données fondamentales (terme, synonyme, source, etc.). On doit aussi pouvoir définir un format minimal pour qu'une fiche ne puisse être intégrée au système que si elle contient toutes les données obligatoires.
- L'interrogation doit être aisée et s'appuyer sur des critères de recherche divers (par domaine, combinaisons de mots etc.). La recherche plein texte doit également être possible.
- Le traitement des informations doit être simple et convivial.
- Le logiciel doit supporter les caractères propres à chaque langue et les hyperliens.
- Pour favoriser l'échange de données on doit pouvoir sélectionner des fiches et des collections entières, les exporter et les importer dans un format standard.
- Un contrôle automatique des doublons doit permettre d'éviter qu'un même terme ne soit intégré plusieurs fois dans une collection, que ce soit à la saisie ou lors de l'importation de données.

- Des collections entières ou des sous-ensembles doivent pouvoir être imprimés dans différents formats (mise en page, police de caractères).

5.8.4 Implémentation d'une banque de données terminologique

Les logiciels de gestion terminologique doivent répondre à de nombreux critères, en particulier, ils doivent permettre les échanges de données.

Pour permettre l'échange de données, il est indispensable de définir un modèle de fiche clairement structuré avec des champs bien définis pour chacune des catégories, un champ ne pouvant accueillir qu'une catégorie de donnée.

Par ailleurs, le format de fiche doit disposer de tous les champs et sous-champs nécessaires à une présentation claire et cohérente des données.

Il faut définir le format de fiche qui convient tout en veillant à ne pas s'en tenir au minimum nécessaire ni aux besoins actuels mais considérer le fait que tôt ou tard des données complémentaires, qui ne sont peut-être que ponctuellement utilisées et momentanément intégrées dans un champ qui ne leur est pas dédié, deviendront plus tard indispensables.

Concernant le format de la fiche terminologique nous renvoyons au chapitre 4 (Fiche terminologique)

! *N'oubliez surtout pas que l'informatique n'est qu'une aide, une aide aujourd'hui indispensable, qui ne peut cependant pas garantir le résultat à elle toute seule. Le secret de la réussite est et restera une parfaite maîtrise des méthodes de travail.*

Classification

6.1 Fonction de la classification en matière de terminologie

Plus une collection de données terminologiques est importante, plus elle est difficile à traiter et à gérer, et plus il est compliqué de retrouver les informations qui sont stockées en mémoire. Même dans le cas de banques de données terminologiques fonctionnant sur de gros systèmes informatiques, l'ordre alphabétique (p.ex. sous forme d'index) n'est plus à lui seul un principe de classement suffisant. Une classification systématique appropriée assortie d'un système d'indexation est absolument indispensable.

Un système de classification permet de sélectionner facilement et d'attribuer de façon cohérente un ou plusieurs domaines aux fiches terminologiques sous forme de codes matière (cf. 4.1.5 Domaine).

La classification systématique permet de regrouper les fiches d'une collection en sous-ensembles thématiques plus faciles à appréhender et à gérer. Non seulement elle facilite et accélère l'interrogation de la banque de données en permettant de cibler et de restreindre la recherche, mais elle répond également à bien d'autres finalités concernant la gestion et la maintenance des données, à savoir qu'elle permet l'extraction de sous-ensembles terminologiques en vue de :

- la mise à jour (actualisation) et épuration de collections partielles,
- le développement systématique d'une collection,
- l'élaboration de glossaires par domaines,
- les échanges de données dans certains domaines.

En outre, la classification permet à l'utilisateur d'une banque de données de mieux s'orienter. L'indication de domaine figurant sur la fiche (cf. 4.1.5) permet, à l'interrogation, d'identifier rapidement les fiches ou dénominations apparemment identiques (homographes).

Exemple : « sinus »

Médecine

fr « sinus »

toute cavité développée à l'intérieur d'un organe ou toute dilatation localisée d'un organe creux

de « Sinus »

taschenartige Ausbuchtungen von Organen und Körperhöhlen

en « sinus »

cavity in the substance of a bone of the skull that communicates with the nostrils and contains air

Botanique

fr « sinus »

découpures plus ou moins profondes du limbe des feuilles

de « Blattbucht »

mehr oder minder tiefer Einschnitt in die Blattspreite

en « sinus »

opening between the lobes in the blade of a leaf

Géométrie

fr « sinus »

fonction trigonométrique

de « Sinus »

Winkelfunktion

en « sinus »

trigonometric function

Il convient, avant de commencer à constituer une banque terminologique, de bien déterminer la structure que revêtira la classification. Modifier ultérieurement un système de classification ou indexer a posteriori de grandes collections de termes entraîne des coûts et un travail importants. En outre, cette façon de procéder comporte des risques d'erreur considérables, si l'on ne peut y consacrer le temps nécessaire ou si l'on ne dispose plus des documents de travail originaux.

A quelles exigences doit répondre un système de classification systématique ? Ce sont les besoins des utilisateurs, à savoir des auteurs des fiches et des personnes qui interrogent la banque, qui sont déterminants pour la structure à adopter. Pour les utilisateurs il faut que la classification soit facile à utiliser, c'est-à-dire qu'elle ne nécessite aucune formation particulière ni de nombreuses instructions. La structure d'une classification dépend aussi évidemment du degré de spécialisation de l'organisme qui exploite la banque de terminologie. Plus un organisme est spécialisé, plus il souhaitera disposer d'une classification détaillée dans les domaines qui le concernent ; les utilisateurs auront en effet souvent besoin de savoir de façon précise à quel sous-domaine appartient un terme.

L'expérience montre que plus une classification est détaillée, plus elle perd de sa clarté et devient difficile à utiliser. La définition d'une structure systématique (c'est-à-dire logique) facilite de manière sensible le maniement des codes matière et le classement des fichiers. Le système de classification sert de guide aussi bien à l'auteur de la fiche qu'à l'utilisateur de la banque de terminologie. Il restreint certes la liberté d'action mais aussi la subjectivité lors du classement et permet par-là d'éviter des erreurs. En fin de compte l'utilisateur de la banque de terminologie s'orientera d'autant plus facilement dans la classification que celle-ci présente une structure systématique plus facile à appréhender.

Le système de classification doit couvrir la totalité du domaine de spécialité du propriétaire de la banque de terminologie. Mais comme ce domaine peut évoluer, il est important que le système de classification puisse continuellement se développer et s'adapter.

6.2 Systèmes de classification

Il existe plusieurs systèmes de classification, la plupart étant dédiés à la recherche documentaire. Le plus connu est la Classification Décimale Universelle (CDU) qui couvre l'ensemble des connaissances et des activités humaines. Celle-ci présente cependant l'inconvénient, comme d'ailleurs bon nombre de systèmes de classification documentaires, d'être trop détaillée pour les besoins terminologiques. La complexité du code matière, qui compte de nombreux chiffres, accroît le temps consacré à l'indexation et à la saisie des données. Une classification plus simple devrait s'avérer suffisante pour la plupart des banques de terminologie.

Classification Décimale Universelle

Domaine : Rémunération du travail

(Code : 331.2)

- 331.21 Paiement des salaires. Administration du salaire.
- 331.22** Types de salaires. Régimes de salaires. Suppléments de salaires.
- 331.23 Diverses formes de salaires. Salaires basés sur des barèmes.
- 331.24 Participation aux bénéfiques. Tantièmes.
- 331.25 Retraites (rentes, pensions).
- 331.26 État et salaires.
- 331.27 Revenus des professions libérales, par ex. : honoraires des travailleurs indépendants.
- 331.28 Organisation des salaires.
- 331.221** Régimes de salaires. Systèmes tarifaires et échelles de salaires.
- 331.222 Salaires fixés d'après un index.
- 331.223
- 331.224
- 331.225 Suppléments de salaires. Suppléments de traitements. Primes.
- 331.226 Allocation familiale, allocation aux travailleurs, soutien de famille.
- 331.227
- 331.228 Caisses pour la compensation du salaire. Caisses pour le remplacement du bénéfice.
- 331.221.1** Régimes de salaires.
- 331.221.2 Augmentation des salaires en fonction de l'ancienneté de service.
- 331.221.3 Augmentation des salaires en fonction du rendement.
- 331.221.4 Diminution des salaires en fonction du rendement.
- 331.221.5 Variation des salaires en fonction des diplômes et des aptitudes particulières.
- 331.221.11
- 331.221.12** Systèmes tarifaires.
- 331.221.121 Répertoire des qualifications.
- 331.221.122 Échelles de salaires.
- 331.221.123 Conventions salariales

Les classifications terminologiques existantes (TERMIUM/BTUM, etc.) diffèrent toutes les unes des autres, puisque, bien évidemment, chacune d'elle a été conçue pour répondre aux besoins particuliers de la banque de données à laquelle elle est rattachée. Les institutions européennes indexent leurs terminologie dans IATE à l'aide du thésaurus EUROVOC.

C'est pourquoi un service qui entreprend des travaux de terminologie a tout avantage à examiner si une des classifications déjà utilisée en terminologie ne répond pas à ses besoins. Un certain nombre de systèmes de classification systématique actuellement utilisés sont conçus de façon telle qu'ils peuvent être adaptés à des besoins nouveaux, notamment développés dans certains domaines.

! *Toutefois, il est évident qu'une classification commune facilite la collaboration en matière de terminologie, notamment l'échange de données, parce qu'elle rend superflue la conversion des codes matière, opération qui prend parfois beaucoup de temps, quand elle n'est pas impossible.*

Si plusieurs services utilisent une classification commune, il faut qu'ils procèdent ensemble aux adaptations nécessaires. Faire cavalier seul risquerait d'empêcher tout développement ultérieur ou de rendre le travail effectué inutile pour les autres services, leurs besoins n'ayant pas été pris en considération.

6.3 Problèmes pratiques

Il peut arriver, surtout en cas d'échanges de données, que de gros fichiers soient livrés avec un code de classification unique pour toutes les fiches parce que ces fichiers proviennent d'une même collection ou d'une même banque de données, par exemple les fichiers issus d'une collection sur les désignations de marchandises selon l'espèce tarifaire (« beurre de cacao », « fusil de chasse », « anorak », « avoine », etc.). Il est nécessaire avant de charger ces données, de les indexer en fonction de la classification utilisée dans le service car une rectification ultérieure peut s'avérer coûteuse. Si les collections à traiter ne sont pas importantes, il est préférable d'indexer la collection fiche par fiche.

Il faut éviter de n'indexer des fiches qu'en fonction du thème ou du domaine traité dans le document original. Il faut au contraire situer chaque notion dans son

contexte réel. Le « tracteur » par exemple est avant tout un « véhicule destiné à tirer d'autres véhicules » et seulement en second lieu une « machine agricole ».

Il convient aussi d'éviter la prolifération des codes. L'inflation dans ce domaine déprécie l'information et, partant, la qualité de la fiche. En général, il devrait être possible de classer une notion avec suffisamment de précision en utilisant deux à trois codes.

Exemples :

terme : « tracteur agricole »

domaines : mécanique

agriculture

droit (lorsque le tracteur a fait l'objet de réglementations nationales ou internationales)

S'il est difficile d'indexer un terme avec précision parce qu'il n'existe pas de sous-classe pertinente dans la classification utilisée, il convient alors de s'en tenir à la classe plus large qui convient.

Lors de toute opération de classification, il est indispensable de penser aux possibilités d'homographie. Le terme français « céréales » dans son acception originale de « grains, différentes sortes de grains » se trouve à présent, du fait d'un emprunt à l'anglais, en concurrence avec « céréales » au sens de flocons d'avoine ou de maïs que l'on prend au petit-déjeuner.

Dans le cas de métaphores ou d'expressions énigmatiques (« oeil » [du typhon]) l'indication du code matière ne suffira pas à l'utilisateur pour cerner cette notion. Il sera alors absolument indispensable d'intégrer une explication ou une définition dans la fiche.

Enfin, la classification doit permettre de situer la notion à l'intérieur de l'ensemble des connaissances humaines et d'éviter toute confusion due à l'homographie (cf. 6.1 : Exemple « sinus »).

Annexe I

Bibliographie

ADAMO, G.; GUALDO, R.; PICCARDO, G.; POLI, S. (a cura di): Terminologia, variazione e interferenze linguistiche e culturali. Atti Convegno Assiterm 2009, Publifarum, n. 12, 2010, (disponibile in linea all'indirizzo http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=175).

ARNTZ, R. ; PICTH, H. ; SCHMITZ K.-D.: Einführung in die Terminologearbeit. 2014., überarb. Aufl. Hildesheim / Zürich / New York : Georg Olms, 20092, IIV/331 S.

BALBONI, P.E.: Le microlingue scientifico – professionali. Natura e insegnamento, Torino: UTET, 2000.

BECCARIA, G.L. et al. : I linguaggi settoriali in Italia. Studi Bompiani, Milano : Bompiani, 1987, 221 p.

BERGENHOLTZ, H. ; TARP, S. (éds) : Manual of Specialised Lexicography. Preparation of Specialised Dictionaries. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins, 1995

BERTACCINI, F. ; PRANDI, M. ; SINTUZZI, S ; TOGNI, T. : « Tra lessico naturale e lessici di specialità: la sinonimia », in: BOMBI, R. et al. (a cura di), Studi linguistici in onore di Roberto Gusmani, Alessandria: Edizioni dell'Orso, 2006.

BOUTIN-QUESNEL, R. ; BELANGER, N. ; KERPAN, N. et al. : Vocabulaire systématique de la terminologie. Québec : Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française), 1985

CABRÉ, M.T. : La terminologia. La teoria, els mètodes, les aplicacions. Barcelona : Editorial Empúries, 1992, 529 p.

- La terminología. Teoría, metodología, aplicaciones. Barcelona : Editorial Empúries, 1993, 529 p.
- La terminologie. Théorie, méthode et applications. Traduit du catalan, adapté et mis à jour par M.Cormier und J.Humbley. Paris : A.Colin, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 322 p.
- Terminology. Theory, Methods and Applications. Ed. by J.C. Sager. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins, 1999, xii/242 p.

CARO CEDILLO, A. : Fachsprachliche Kollokationen. Ein übersetzungsorientiertes Datenbankmodell Deutsch-Spanisch, Tübingen, 2004

CÉLESTIN, T. ; GOUBOUT, G. ; VACHON-L'HEUREUX, P. : Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle. Essai de définition. Avec la collaboration de M. Cayer, la participation de H. Cajolet-Laganière, sous la direction de P. Auger. Québec : Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 1984, 171 p.

CORTELAZZO, Michele : Lingue speciali. La dimensione verticale. Padova : Unipress, 2004

DEUTSCHER TERMINOLOGIE-TAG (DTT) und DEUTSCHES INSTITUT FÜR TERMINOLOGIE (DIT) : Terminologiearbeit – Best Practices, 2014

DEUTSCHES INSTITUT FÜR TERMINOLOGIE (DIT) : Terminologiearbeit – Best Practices, Modul Wirtschaftlichkeit, 2014

DROZD, L. ; SEIBICKE, W. : Deutsche Fach- und Wissenschaftssprache. Bestandesaufnahme – Theorie – Geschichte. Wiesbaden. Brandstetter, 1973, X/207 S.

DREWER, P.; MAYER, K.-D.; SCHMITZ, K.-D.. (Hrsg.) : Rechte – Rendite – Ressourcen – Wirtschaftliche Aspekte des Terminologiemanagement, Akten des Symposiums Mannheim, 27. – 29. März 2014, 2014, Deutscher Terminologie-Tag

DUBUC, R. : Manuel pratique de terminologie. 3^e éd. Montréal : Linguattech, 1992

- Terminology : A Practical Approach. Adapted by E. Kennedy. Québec : Linguattech, 1997, 196 p.

FEDOR De DIEGO, A. : Terminología. Teoría y práctica. Caracas : Ediciones de la Universidad Simón Bolívar, 1995, 159 p.

FELBER, H. : Terminology manual. Paris : Unesco/Infoterm, 1984, 21/426 p.

- Manuel de terminologie. Paris : Unesco/Infoterm, 1984, 21/426 p.

FELBER, H. ; BUDIN, G. : Terminologie in Theorie und Praxis. Tübingen : Narr, 1989, 315 S.

FÖRSTER, H.-P. : Korporate Wording. Die Erfolgsfaktoren für professionelle Kommunikation, 2010

FLUCK, H.-R. : Fachsprachen. Einführung und Bibliographie. 4. Aufl. Tübingen : Francke, 1991 (Uni-Taschenbücher 483)

GOTTI, M. : I linguaggi specialistici. Firenze: La Nuova Italia Editrice, 1991, XII/214 p.

GOUADEC, D. : Terminologie. Constitution des données. Paris : AFNOR, 1990, 218 p.

HOFFMANN, L. : Kommunikationsmittel Fachsprache. Eine Einführung. (Nachdruck). Tübingen : Narr, 1985

HOHNHOLD, I. : Übersetzungsorientierte Terminologiearbeit. Eine Grundlegung für den Praktiker. Stuttgart : InTra, 1. Fachübersetzergerossenschaft eG, 1990, 223 S.

KOCOUREK, R. : La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante. 2e édit., augm. et mise à jour. Wiesbaden : Brandstetter, 1991

MAGRIS, M. ; MUSACCHIO, M.T.; REGA, L. ; SCARPA, F. (a cura di) : Manuale di terminologia. Milano : Hoepli, 2002.

MAYER, F. ; SCHMITZ, K.-D. et al. : Criteria for the Evaluation of Terminology Management Software. GTW – Association for Terminology and Knowledge Transfer, 1996

LERAT, P. : Les langues spécialisées. Paris : Presses Universitaires de France (Linguistique nouvelle), 1995, 201 p.

PAVEL, S. ; NOLET, D. : Précis de terminologie. Handbook of Terminology. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, Terminologie et normalisation, 2001, xx/136, xx/153 p.

PICHT, H. ; DRASKAU, J. : Terminology : An introduction. Surrey : University of Surrey, Department of Linguistic and International Studies, 1985, 265 p.

PRANDI, M. : « Lessico naturale e lessici di specialità : tra descrizione e normallizzazione », in : BERTACCINI, F. ; CASTAGNOLI, S. e LA FORGIA, F. (a cura di) : Terminologia a colori. Bologna : Bonomia University Press, pp. 53–84.

RAT FÜR DEUTSCHSPRACHIGE TERMINOLOGIE (RaDT) : Terminologie in der mehrsprachigen Informationsgesellschaft, 2002

RAT FÜR DEUTSCHSPRACHIGE TERMINOLOGIE (RaDT) : Wissen, Marken, Kundenbindung – Kritischer Erfolgsfaktor Terminologie, 2010

RAT FÜR DEUTSCHSPRACHIGE TERMINOLOGIE (RaDT) : Basiswissen für Fachleute, 2013

REY, A. : La terminologie : noms et notions. Nouvelle édition. Paris : Presses universitaires de France, 1992

- Essays on Terminology. Transl. by J.C. Sager. Amsterdam / Philadelphia, Benjamins, 1995, 223 p.

RONDEAU, G. : Introduction à la terminologie. 2^e éd. Boucherville, Québec : Morin, 1984, XLV, 238 p.

RONDEAU, G. ; FELBER, H. (éds.) : Textes choisis de terminologie. Vol. 1 : Fondements théoriques de la terminologie. Sous la direction de V. I. Siforov. Québec : GIRSTERM/Université Laval, 1981, 334 p.

SAGER, J.C. : A Practical Course in Terminology Processing. With a bibliography by B.Nkweni-Azeh. Amsterdam / Philadelphia : Benjamin, 1990, 254 p.

SAGER, J.C. ; DUNGWORTH, D. ; McDONALDS, P.F. : English Special Languages. Principles in science and technology. Wiesbaden : Brandstetter, 1980, 368 p.

SAGER, J.C. ; McNAUGHT, J. :

- Feasibility Study of the Establishment of Terminological Databank. Manchester : Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1979, (British Library R. & D. Report No. 5642)
- Selective Survey of Terminological Databanks in Western Europe. Manchester : Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1980, 56 p. (British Library R. & D. Report No. 5643)
- Model Specification of a Linguistic Databank for the U.K. Manchester : Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1980, 39 p. (British Library R. & D. Report No. 5644)

SOFFRITTI, M. : « Termontografia e innovazione della terminologia plurilingue », in BERTACCINI, F. ; CASTAGNOLI, S. e LA FORGIA, F. (a cura di) : Terminologia a colori. Bologna: Bonomia University Press, pp. 31–51.

SUONUUTI, H. : Guide to Terminology. (Nordterm 8). 2nd ed. Helsinki : TSK – The Finnish Terminology Centre, 2001, 42. p.

TEMMERMAN, R. ; Simonis F. ; Luyten L. : Terminologie, een methode. Inleiding tot theorie en praktijk van systematische terminografie. Leuven : Acco, 1990.

VAN CAMPENHOUDT, M. : Abrégé de terminologie multilingue. Bruxelles, Termisti, 1996. Accessible sous : <http://www.termisti.refer.org/theoweb1.htm>

WRIGHT, S.E. ; BUDIN, G. (eds.) : Handbook of Terminology Management. Vol. I : Basic Aspects of Terminology Management. Vol. II : Applications Oriented Terminology Management. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins, 1997/2001, ivx/370, xv/920 p.

WÜSTER, E. : Einführung in die allgemeine Terminologielehre und terminologische Lexikographie. 3. Aufl., hrsg. von R. Baum. Bonn : Romanistischer Verlag, 1991, xxi/239 S.

Normes

DIN 2342, Begriffe der Terminologielehre, 2011-08

ISO 639-1-6:1999 Codes for the representation of names of languages

ISO 704:2009-11, Terminology work – Principles and methods

ISO 704:2009-11, Travail terminologique – Principes et méthodes

ISO 860:2007-11, Terminology work – Harmonization of concepts and terms

ISO 1087-1:2000, Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 1 : Théorie et application

ISO 1087-1:2000, Terminology work – Vocabulary – Part 1 : Theory and application

ISO 1087-2:2000, Terminology – Vocabulary – Part 2 : Computer applications

ISO 1951:2007-02, Presentation/representation of entries in dictionaries – Requirements, recommendations and information

ISO 10241:2007-02, Terminological entries in standards

ISO 12199:2000-08, Alphabetical ordering of multilingual terminological and lexicographical data represented in the Latin alphabet

ISO 12200:1999, Computer applications in terminology – Machine-readable terminology inter-change format (MARTIF) – Negotiated interchange

ISO 12615:2004, Bibliographic references for terminology work

ISO 12616.2, Translation-oriented terminography

ISO/TR 12618:1994, Computer aids in terminology – Creation and use of terminological data-bases and text corpora

AWI 12618 Computer applications in terminology – Design, implementation and use of terminology management systems (Rev. of ISO/TR 12618)

ISO 15188:2001, Project management guidelines for terminology standardization

ISO 16642:2003, Computer applications in terminology – Terminological markup framework

ISO 25964:2011-2013, The international standard for thesauri and interoperability with other vocabularies

ISO/FDIS 26162:2012, Systems to manage terminology, knowledge and content – Design, implementation and maintenance of terminology management systems

ISO 23185:2009, Critères d'évaluation comparative des ressources terminologiques – Concepts, principes et exigences d'ordre général

Annexe II

Banques de données terminologiques

BANQUE DE DONNÉES TERMINOLOGIQUE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
http://www2.cfwb.be/franca/bd/fr_frame.htm

BISTRO
EURAC, Bolzano
Sistema informativo per la terminologia giuridica
<http://dev.eurac.edu:8080/cgi-bin/index/preindex.it>

EUROVOC
THESAURUS MULTILINGUE DE L'UNION EUROPÉENNE
<http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr/node>

EURYDICE
BASE DE DONNÉES DU GLOSSAIRE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION
<http://www.eurydice.org>

EUSKALTERM
BASQUE PUBLIC TERM BANK
<http://www.euskara.euskadi.net/>

FAO TERM PORTAL
FOOD AND AGRICULTURAL ORGANISATION (FAO)
<http://www.fao.org/faoterm/main-e.htm>

FRANCETERME
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE
FRANCE
<http://www.culture.fr/franceterme>

LE GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE (GDT)
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

IATE

INTERACTIVE TERMINOLOGY FOR EUROPE

<http://iate.europa.eu/>

ILOTERM

INTERNATIONAL LABOR ORGANISATION (ILO)

<http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/term.htm>

IMF TERMINOLOGY

INTERNATIONAL MONETARY FOUND

<https://www.imf.org/external/np/exr/glossary/index.asp>

LINGUA-PC

CHANCELLERIE D'ÉTAT, CANTON DE BERNE, SUISSE

<http://www.linguapc.apps.be.ch/>

REALITER

RÉSEAU PANLATIN DE TERMINOLOGIE

<http://www.realiter.net/lessici-realiter?lang=fr>

THE ICELANDIC WORD BANK

ORÐABANKI ÍSLENSKRAR MÁLSTÖÐVAR

<http://ismal.hi.is/ob/index.en.html>

TEPA TERM BANK

THE FINNISH TERMINOLOGY CENTRE TSK

<http://www.tsk.fi/tepa/netmot.exe?UI=enr>

TERMDAT

ADMINISTRATION FÉDÉRALE SUISSE

<https://www.termdat.ch>

TERMIUM Plus

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/>

BASE DE TERMINOLOGIE TERMITE
ITU – INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
<http://www.itu.int/terminology/index.html>

TERMROM
CONSULTAREA BAZEI DE DATE TERMINOLOGICE
ASSOCIAZIONE ROMENA DI TERMINOLOGIA
<http://www.cimec.ro/PaginiGazduite/TR/default.htm>

TRADULEX
TERMINOLOGY DATABASES – BASES DE DONNÉES TERMINOLOGIQUES
<http://www.tradulex.com/en/translators/termino-bases>

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
<http://www.cfwb.be/franca/bd/bd.htm>

